DÉLIBÉRATION n° CA-25-11-2022-08 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 novembre 2022

Demandes d'accréditation hors vague
Année universitaire 2023-2024

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° CFVU 20221110_08 de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire en date du 10 novembre 2022 portant avis favorable à l'unanimité aux demandes d'accréditation hors vague, pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1er : Dispositif

Les demandes d'accréditation hors vague, pour l'année universitaire 2023-2024, sont approuvées, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 25 novembre 2022
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 01/12/2022

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.
  Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.
  Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Direction des Affaires Juridiques & des Archives /RD - Université de Poitiers - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex

Université de Poitiers

CFVU du 10 novembre 2022

Avis n° CFVU 20221110_08 – demandes d'accréditation hors vague pour 23-24-: DEUST préparateur technicien en pharmacie ; licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée : mention Urgences.

- *Vu le code de l'éducation ;*
- *Vu les statuts de l'université de Poitiers ;*
- *Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;*
- *Vu la délibération n° CA 30-04-21-05 du Conseil d'administration du 30 avril 2021 relative aux principes généraux et cadrage financier de l'offre de formation 22-27)*
- *Vu l'arrêté d'accréditation 22-27 en date du 22 juillet 2022 ;*

Avis n° CFVU 20221110_08 – demandes d'accréditation hors vague pour 23-24-: DEUST préparateur technicien en pharmacie ; licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle ; Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée mention Urgences.

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU :

Demande d'accréditation hors vague concernant les formations suivantes :

- Création d'un DEUST Préparateur / technicien en pharmacie à partir la rentrée 2023 au sein de l'UFR Médecine Pharmacie pour 5 ans (2023-2027)

- Prolongation et maintien de la Licence professionnelle mention « Assurance, banque, finance : chargé de clientèle » en 60 crédits ECTS à l'IUT 86, site de Niort à partir de la rentrée 2023 pour 5 ans (2023-2027)

- Création d'une cinquième mention pour le Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée : mention urgences

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, cette demande d'accréditation entre dans le cadre de la stratégie générale et de la politique des moyens de l'établissement arrêtées par le conseil d'administration (délibération n° CA 30-04-21-05 du Conseil d'administration du 30 avril 2021 relative aux principes généraux et cadrage financier de l'offre de formation 22-27),
Les documents étayant la demande d'accréditation sont joints en annexe.

Avis favorable de la CFVU, à l'unanimité, avant délibération du CA

Décompte des voix : 35

Décompte des votants : 35

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Poitiers, le 10/11/2022
La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Noëlle DUPORT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours
Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :
- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.
Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.
Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Direction Générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Université de Poitiers

FICHE DE PRÉSENTATION DEUST

Établissement demandant l'accréditation : Université de Poitiers (code : 0860856N)

La formation	
Intitulé	Préparateur/technicien en pharmacie
Niveau	DEUST
Origine de la formation *(préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec structuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création) :*	Cette formation est une création issue d'une restructuration dans le cadre d'un partenariat entre l'Université de Poitiers et le CFA Sup Nouvelle-Aquitaine qui coordonne la relation contractuelle avec les CFA des départements de Charente, Charentes-Maritimes, Deux-Sèvres et Vienne dispensant la certification « brevet professionnel de préparateur en pharmacie ». La coordination pédagogique de la formation est assurée par la composante Pharmacie de l'Université de Poitiers. Cette restructuration s'inscrit dans la démarche de transformation du Brevet Professionnel de préparateur en pharmacie en DEUST. Au cours des 20 dernières années, les métiers de la Pharmacie, dont celui de préparateur en pharmacie, ont profondément évolué. Pour ces derniers, la qualité de leur formation est un enjeu crucial pour le système de santé qui doit s'adapter aux évolutions des missions des pharmacies d'officine et des pharmacies à usage intérieur (PUI). C'est dans ce contexte, et dans la continuité de la transformation de la formation des professions paramédicales en diplômes d'état, que des discussions ont été engagées pour permettre l'universitarisation de la formation des préparateurs en pharmacie. L'universitarisation de leur formation leur permettra de maintenir un plan de carrière semblable à celui des autres professions paramédicales, de faciliter la poursuite d'études en licence professionnelle, la mobilité des professionnels dans l'espace européen et la réorientation de leur carrière (soit dans le cadre de leur formation, soit dans l'exercice professionnel) grâce à des passerelles prévues dans le système LMD. Ainsi, l'objectif de l'universitarisation de cette formation est d'augmenter l'attractivité des métiers de préparateur en pharmacie d'officine et hospitalière en revalorisant les activités et en ouvrant des possibilités d'évolution de carrières : accès possibles à d'autres licences, accès aux études de santé et en particulier aux études de pharmacie.
Champ de formation	Campus Biologie Santé (Préparateur en pharmacie, profession réglementée)

Modalités d'accès aux formations (nombre de places ouvertes, type de sélection)	**<u>Accès DEUST 1</u>** Candidatures via Parcoursup pour les apprentis : *Candidatures hors Parcoursup pour les contrats de professionnalisation :* Capacités d'accueil : 140 en apprentissage et 10 en contrat de professionnalisation. Total 150. **<u>Accès direct DEUST 2</u>** - DFGSP2 (dossier) après avis de la commission pédagogiques - DFGSP3 entrée directe Accès à la formation si contrat d'apprentissage associé à celle-ci. L'inscription au diplôme de DEUST Préparateur en pharmacie est ouverte aux titulaires du Brevet Professionnel de préparateur en pharmacie.
Lieux de la formation *(CFA…)*	**Centres de formation des Apprentis des départements de la Charente, Charentes-Maritimes, Deux-Sèvres et Vienne** - CFA du commerce CCI Rochefort-Saintonge - CFAI de la CIFOP-Cité des formations – Ecole CCI 16 - Campus des métiers Henri Denoue Niort - MDF CFA CCIV maison de la formation Poitiers **Composante Pharmacie de la faculté de Médecine et de Pharmacie de Poitiers**
Modalités d'enseignement *(préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :*	La formation est proposée en alternance : apprentis (FI) et contrats de professionnalisation (FC) La formation articule et intègre des enseignements théoriques (CM), pratiques (TP/TD), des mises en situation professionnelles, l'apprentissage de méthodes et d'outils, notamment numériques, des périodes de formation en milieu professionnel, notamment des stages et des projets tuteurés ou collectifs. La pédagogie fait ainsi une large place à l'autonomie de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre et démontrer les connaissances et compétences acquises. Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chargés d'enseignements et des professionnels en exercice (pharmaciens et/ou préparateurs en pharmacie). Les enseignements auront lieu en grande majorité en CFA, en proximité des lieux d'apprentissage pour favoriser le lien entre la formation et le milieu professionnel. Les enseignements universitaires pourront être organisés en CFA ou à la faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers ou à distance et reposer sur les technologies numériques lorsque la situation s'y prête, en raison de l'éloignement géographique des établissements partenaires (CFA) et de la répartition géographique des lieux d'apprentissage.
Volume horaire de la formation Volume horaire de la formation assurée par des universitaires *(en pourcentage)*	Le plan de formation du diplôme permettra l'attribution de 120 ECTS. 1 ECTS = 10h d'enseignements théoriques environ ou 35h de stage. Chaque année de formation est organisée en semestre et est constituée : - D'une formation théorique (CM) et pratique (TD/TP) de 39 ECTS soit 400h/an

Volume de formation assuré par des professionnels en activité *(en pourcentage)* Volume et modalités de stage	- D'une formation pratique et professionnelle comptant pour 1/3 des ECTS soit 21 ECTS/an o Incluant des projets tuteurés, travaux personnels, mémoires et présentations orale (9 ECTS) o Incluant la réalisation des stages en entreprise (12 semaines/an soit 12 ECTS) avec des objectifs pédagogiques définis et l'évaluation de l'acquisition des compétences. Ces stages sont réalisés pendant la période en entreprise dans le cadre de la formation en alternance Volume horaire assuré par des universitaires (PU-PH, MCU-PH, AHU, PU, MCU, ATER, MAST) : DEUST 1 : 10% des enseignements théoriques, 100% dans la gestion pédagogique des stages et projets tuteurés DEUST 2 : 15% des enseignements théoriques, 100% dans la gestion pédagogique des stages et projets tuteurés Volume horaire assuré par des professionnels en activité : environ 50% (fonction des CFA)
Répartition effectifs attendus (FI, FC, apprentissage, professionnalisation)	90% en formation initiale (apprentissage) 10% en formation continue (professionnalisation)
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	Le CFA Sup Nouvelle Aquitaine qui coordonne la relation contractuelle avec les 4 CFA proposant la certification
Conseil de perfectionnement (composition exacte, part des professionnels, fréquence prévue de réunion)	Le conseil de perfectionnement est constitué de : - Responsable de la formation (Dr. Guillaume Binson, MCU-PH, Pharmacie) - 1 enseignant-chercheur de l'équipe pédagogique universitaire - 2 enseignants des CFA - 5 directeurs des CFA partenaires - 4 professionnels dont 1 préparateur en pharmacie - 2 étudiants de chaque promotion en cours (DEUST1, DEUST 2) Le président de ce conseil est désigné, parmi les membres extérieurs à l'Université de Poitiers, par les membres du conseils présents lors de la réunion annuelle.
Evolution prévisionnelle des effectifs	2023/2024 : DEUST 1 150 2024/2025 : DEUST 1 : 150 ; DEUST 2 : 150 Années suivantes : 150 par promotion environ

Renseignements complémentaires, y compris les blocs de compétences associés à la formation	La formation est constituée de 6 blocs de compétences dont 4 blocs de compétences spécifiques et 2 blocs de compétences transversales **<u>Blocs de compétences spécifiques</u>** **BLOC 1 : Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge** - Analyser la conformité réglementaire d'une prescription - Valider la recevabilité des demandes - Rechercher et préparer les éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique d'une prescription ou d'une demande Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires - Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement - Exécuter les différentes opérations constituant une préparation. pesées, mesures, mise en forme pharmaceutique, répartition et conditionnement - Exécuter les actes réglementaires accompagnant la délivrance des médicaments, produits et matériels - Exécuter les actes réglementaires et établir les documents relatifs aux matières premières, à la préparation et au conditionnement Donner des informations, des explications et des recommandations au public - Choisir des arguments de vente concernant des produits de diététique, cosmétique et hygiène **BLOC 2 : Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques** - Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social - Participer à la formation technique - Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique Rendre compte des opérations effectuées **BLOC 3 : Agir en matière de prévention** - Recenser les risques à partir de l'analyse cumulée d'incidents et d'anomalies - Donner des informations, des explications et des recommandations au public - Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines **BLOC 4 : Gestion des flux des produits pharmaceutiques Analyser un inventaire pour évaluer les besoins** - Contrôler l'identité et la qualité des matières première - Contrôler la qualité du produit préparé - Identifier, par un étiquetage conforme, les matières premières, les produits semi-ouvrés, les préparations et les produits officinaux divisés. Vérifier la conformité d'un étiquetage - Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement - Contrôler les conditions de conservation des médicaments, produits, dispositifs médicaux et articles de conditionnement

	Exécuter les formalités nécessaires au remboursement par les divers organique payeurs - Effectuer les opérations liées à la vente : prix d'achat, prix de vente et facture - Décontaminer, désinfecter et stériliser - Préparer et passer une commande - Réceptionner et contrôler les livraisons - Stocker les matières premières, les articles de conditionnement, les médicaments, les produits et les dispositifs médicaux - Opérer les saisies manuelles et informatisées pour la tenue des stocks - Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines **<u>Bloc de compétences transversales</u>** **BLOC 5 : Se situer en tant que professionnel de santé** - Développer un raisonnement de professionnel de santé - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences dans le secteur de la santé. - Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé Traiter l'information médicale et scientifique - Identifier le processus de construction, de diffusion, de déconstruction et de valorisation des savoirs en santé. - Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social **BLOC 6 : Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle** - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Durant les 20 dernières années, les métiers de la pharmacie, dont celui de préparateur en pharmacie, ont profondément évolué. Ainsi, les missions attribuées aux pharmacies d'officine ont progressivement évolué vers un modèle mettant particulièrement en avant les missions de pharmacie clinique afin de proposer un modèle thérapeutique favorisant le bon usage des produits de santé et l'accompagnement du patient. Les pharmacies d'officine sont également devenues des acteurs incontournables en matière de prévention en santé. Pour les préparateurs en pharmacies, le référentiel de formation date de 1997 et n'est plus adapté à l'évolution de leurs compétences et de leurs responsabilités. Ainsi, la refonte de leur formation est un enjeu crucial pour le système de santé qui doit s'adapter aux évolutions des missions des pharmacies d'officine et des pharmacies à usage intérieur (PUI).

C'est dans ce contexte, et dans la continuité de la transformation de la formation des professions paramédicales en diplômes d'état, que des discussions ont été réalisées afin de permettre l'universitarisation de la formation des préparateurs en pharmacie. L'objectif de cette universitarisation est notamment d'augmenter l'attractivité des métiers de préparateurs en pharmacie d'officine et hospitalière en améliorant la qualité de la formation, en revalorisant les activités et en ouvrant des possibilités d'accès aux études de santé et en particulier aux études de pharmacie. Ainsi, plusieurs universités ont expérimenté, dès la rentrée 2020, la mise en place d'un DEUST Préparateurs/techniciens en pharmacie.

Pour l'Université de Poitiers, l'ouverture du DEUST Préparateur/technicien en pharmacie, en collaboration avec le CFA Sup Nouvelle-Aquitaine pour la coordination administrative des 4 CFA de l'ex-région Poitou-Charentes qui dispensent actuellement le Brevet Professionnel (BP), permettra de renforcer son offre de formation en apprentissage et d'augmenter l'attractivité de sa filière Santé. Au niveau régional, l'ouverture de ce DEUST permettra à l'Université de Poitiers de proposer une formation équivalente à celles proposées par les universités de Bordeaux et de Limoges. De plus, le BP Préparateur en pharmacie ne pourra plus être proposé par les CFA à la rentrée 2023 car il sera intégralement remplacé par le DEUST. Etant donné les besoins importants en professionnels de santé sur le territoire, notamment de préparateurs en pharmacie, il est essentiel que l'Université de Poitiers puisse dispenser ce DEUST afin de proposer une offre de formation homogène en région Nouvelle-Aquitaine et de ne pas diminuer le nombre de préparateurs formés chaque année. Enfin, ce DEUST pourra être intégré au projet proposé dans la candidature IMPACT UP de l'Université de Poitiers au PIA « Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ».

L'intégration de ce DEUST au sein de la composante Pharmacie de l'UFR de médecine et de Pharmacie, au sein du Campus Biologie Santé, en collaboration avec le CFA Sup Nouvelle Aquitaine et les 4 CFA de l'ex-région Poitou-Charentes, permettra ainsi à l'Université de Poitiers de renforcer son offre de formation, notamment sur son volet apprentissage, tout en couvrant une large aire de recrutement. A l'heure actuelle, l'origine géographique des apprentis présents dans les CFA va du sud de la région NA jusqu'à la région parisienne. De plus, cela permettra également à la composante Pharmacie de renforcer son réseau au sein des pharmacies d'officine en touchant une aire géographique plus importante.

Cette formation sera proposée en formation initiale et en formation continue (pour les reprises d'études) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation. Elle s'articulera autour d'enseignements théoriques, pratiques, des mises en situation professionnelle, l'apprentissage de méthodes et d'outils, notamment numériques, ainsi que des périodes de formation en milieu professionnel.

En termes de recrutement, environ 140 apprentis et 10 stagiaires de la formation continue sont attendus en DEUST 1 à la rentrée 2023 et autant en DEUST 2 à partir de la rentrée 2024, soit un total de 300 apprenants durant les 2 ans du diplôme. La sélection des apprentis se fera via la plateforme ParcourSup avec des attendus resserrés sur les profils scientifiques comparativement au BP. Environ 90% du recrutement se fera en formation initiale et 10% en formation continue. Pour ces derniers, le recrutement sera ouvert aux titulaires du BP de préparateurs en pharmacie dans le cadre d'une VAPP, aux étudiants de la filière santé avec 1ère année validée, aux autres formations post-bac et aux titulaires de tout diplôme considéré comme équivalent selon la réglementation en vigueur, après avis de la commission pédagogique.

DOSSIER D'ACCRÉDITATION
FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

Établissement demandant l'accréditation : 0860856N - Université de Poitiers

La formation	
Intitulé *(En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation) :*	ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Licence professionnelle en 60 crédits ECTS
Origine de la formation *(préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo.)*	Renouvellement à l'identique
Champ de formations *(indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire)* :	Campus Sciences Humaines, Economiques et Sociales
Etablissements *(indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation)* :	-
Parcours *(préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation)* :	-
Lieux de la formation *(préciser le cas échéant les délocalisations)* :	Campus Universitaire Niortais
Modalités d'enseignement *(préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :*	Ouverte à l'apprentissage ; Ouverte aux contrats de professionnalisation La formation est construite sur un rythme d'alternance de 15 jours en formation /15 jours en entreprise. La période courant de Septembre à Décembre, qui correspond à une phase de découverte du métier, est cadrée par un important volume méthodologique ainsi que par des enseignements fondamentaux indispensables à la transition du statut d'étudiant vers celui de professionnel à même de répondre à ses missions au sein de l'entreprise d'accueil. Les modules d'enseignement se succèdent ainsi avec une logique qui correspond à la montée en compétence progressive de l'étudiant au sein de son agence/entreprise et des besoins qui se font jours en termes de technicité, de produits et de connaissances juridiques/fiscales/financières, etc.

	Les ECTS seront répartis entre 5 UE d'enseignement et 2 UE dédiées respectivement au stage et au projet tuteuré : UE 1 : Assurance (9 ECTS) UE 2 : Banque (9 ECTS) UE 3 : Finances (9 ECTS) UE 4 : Environnement professionnel (12 ECTS) UE 5 : Projet tuteuré (9 ECTS) UE 6 : Stage (12 ECTS)
Liens avec le monde socio-économique (*essentiellement pour les formations à insertion professionnelle directe, préciser le nom des partenaires socio-économiques de la formation) :*	La LPABF dispose de partenariats avec de nombreux réseaux bancaires et d'assurance (Crédit agricole, Crédit mutuel, CIC Ouest, Caisse d'épargne, Banque populaire, Groupama, MAIF, SMACL, Macif, etc.). Il va sans dire que la localisation de la formation dans la ville-capitale des assurances (le site de Niort est par exemple à 50 mètres du siège de la MAIF et à 500 mètres de celui de la SMACL) lui assure une visibilité certaine et tend à resserrer les liens avec les entreprises partenaires et de travailler en cohérence avec les autres formations de manière à présenter des parcours complémentaires.
Pour les LP, origine des publics :	Une grande part de BTS et de DUT, qui, de par leur stage durant ce cursus, ont déjà une connaissance du secteur. Chaque année la sélection sur dossiers permet de retenir aussi des candidats provenant de Licence générale (bien que le volume de candidature de L2 demeure faible). Ces candidats ont parfois un peu de mal à trouver une entreprise par manque de pratique professionnelle. Toutefois ces candidats réussissent bien dans la mesure où ils compensent le manque d'expériences professionnelles par des compétences universitaires. Nous accueillons aussi – chaque année – des cas de reprises d'études.
Présentation de l'équipe pédagogique (dont représentants des milieux sociaux économiques participant à la formation) :	4 MCF en Economie 2 MCF en Droit 1 MCF en Gestion 3 PRAG (Mathématiques, Informatique et Anglais) 50 % du volume de formation assuré par des vacataires professionnels venant du CIC, du Crédit agricole, du Crédit mutuel, de la MAIF, de la MACIF, de la BNP, de la Banque populaire.
Volume horaire de la formation *(indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :*	*410 heures étudiants + 140 heures de projets tuteurés ; réparties comme suit :* *UE1 (Assurance) : 85h* *UE2 (Banque) : 85h* *UE3 (Finances) : 95h* *UE4 (Environnement professionnel) : 145h (dont anglais)*

	UE5 (projet tuteuré) : 140h *UE6 (Stage)*
Effectifs attendus :	28
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	-
Accords internationaux particuliers :	Depuis 2014, l'IUT a développé une option internationale des LP. Les étudiants qui font le choix de cette option doivent, pour la valider, suivre d'une part un module complémentaire d'apprentissage de l'anglais basé sur une approche par projet, d'autre part justifier d'une expérience significative de stage dans un pays Anglo-Saxon, et enfin, valider un niveau B1 au CLES. Cette option n'impacte en rien l'obtention ou non de la licence mais fait l'objet d'un élément spécifique du supplément au diplôme. Dans le cadre d'une politique d'ouverture à l'internationale, l'IUT a également développé sur la base du volontariat des enseignants, le programme EMILE dans lequel les enseignants choisissent de dispenser une partie de leurs enseignements en anglais. Enfin, dans le cadre des partenariats déployés par l'IUT avec l'Université Mohamed V au Maroc, un projet de double diplômation est en cours avec la faculté d'Economie et de Sciences Juridiques
Conventionnement avec une institution privée française :	-

Eléments de bilan (notamment taux d'insertion professionnelle des diplômés)

Chaque année, les étudiants (tous apprentis depuis ces 3 dernières années) s'insèrent sur le maché du travail dans le secteur bancaire ou assurantiel.

Toutefois, certains, 4 à 5 étudiants selon les promotions poursuivent vers un MASTER, orienté soit gestion de Patrimoine, soit gestion de la clientèle professionnels ou marché agri.
Dans ces cas spécifiques de poursuites d'études, un travail est fait en amont avec le réseau qui a accompagné le jeune pendant son année de Licence professionnelle. Ce travail permet au réseau de continuer d'accompagner le jeune pendant ses années de MASTER.

		% d'emploi à :		
Année du diplôme :	% Diplômés	6 mois	18 mois	30 mois
2018	95	100	91	89
2019	95	76	84	96
2020	96	87,5		

Explicitation de la demande de prolongation (à contextualiser dans le cadre de l'offre de formation globale de l'établissement)

Suite à la réforme de BUT, les licences professionnelles dont le cœur de métier est proche de celui d'un des parcours du BUT qui les porte sont vouées à disparaître. Dans le cas de la Licence professionnelle ABF, le BUT GEA qui la porte propose deux parcours (Gestion comptable, fiscale et financière ; Gestion, entrepreneuriat et management d'activités) dont les objectifs diffèrent de ceux de la Licence ABF (chargés de clientèle, conseils en produits bancaires et d'assurance dans un contexte règlementaire de plus en plus strict).

De plus, le secteur de la Banque-Assurance a une réelle volonté de rajeunir la pyramide des âges (près des deux tiers des recrutements concernent des jeunes de moins de trente ans) et de palier les départs en retraite (environ 30 000 demandes d'emploi par an au niveau national). Cette Licence professionnelle 100% en alternance répond donc parfaitement aux besoins des entreprises du secteur Niortais.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER
LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

I - UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

La formation conduisant au diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée est intégrée au sein de la faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Poitiers, qui en assure la gestion administrative

- Université de Poitiers :
- UFR Médecine et Pharmacie : 6 Rue de la Milétrie, 86073 Poitiers Cedex

➢ **Une formation qui s'appuiera sur un large éventail de ressources et de compétences :**

Pour la réalisation de ce DE professionnel conférant le grade de Master, l'UFR médecine et pharmacie assure cette formation en s'appuyant d'une part :

- sur ces 5 laboratoires de recherche associés,
- les moyens du laboratoire de simulation en santé,
- la collaboration d'autres UFR de l'Université de Poitiers,

d'autre part :

- sur les professionnels des instituts des formations paramédicales et l'ensemble de leurs réseaux, tels que les instituts de formation paramédicaux du territoire, les établissements de santé du territoire, des consultants de toutes disciplines, …

et en particulier en collaboration avec les professionnels :

- du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers
  - CHU de Poitiers : 2 rue de la Milétrie – CS 90577, 86021 Poitiers Cedex
- du Centre Hospitalier Spécialisé Henri Laborit :
  - CH Spécialisé Henri Laborit : 370 Avenue Jacques Cœur, 86000 Poitiers

➢ **Une formation qui répondra aux enjeux de santé publique du territoire :**

Compte tenu de l'activité de soin, d'enseignement et de recherche très large des établissements hospitalo-universitaires liés à nos universités et de leurs implications dans de nombreux réseaux et partenariats sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine et au-delà, le choix est de proposer l'accès à l'ensemble des mentions :

- Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires
- Maladies rénales chroniques, dialyse et transplantation rénale ;
- Oncologie et hémato-oncologie
- Psychiatrie et santé mentale
- Urgences

En fonction des évolutions réglementaires à venir, nous chercherons à élargir notre offre de formation afin de mieux couvrir les enjeux de santé publique du territoire.

- **Présentation globale de la formation IPA envisagée :**

- La formation est réalisée au sein de l'UFR de Médecine et de Pharmacie.
- L'équipe pédagogique du DE IPA comporte des enseignants et des enseignants-chercheurs.
- Les enseignements de première année sont communs aux cinq mentions et se déroulent sur le site de Poitiers. Compte tenu du public accueilli, adultes en poursuite de formation professionnelle, l'organisation des enseignements en présentiel est regroupée sous la forme de séminaires de 2 semaines par mois (734 heures en première année dont 280 h de stage).
- Les enseignements du semestre 3 représentent 252 heures sous la forme de séminaires de 2 semaines par mois.
- Le semestre 4 est consacré au stage (560 h) et au mémoire (42 h).
- Les enseignements de deuxième année sont propres à chaque mention ; ils sont mutualisés pour les Universités du Grand Ouest et de Nouvelle Aquitaine dans le cadre d'une convention de partenariat et de collaboration.
- 80 heures d'enseignement en présentiel de la mention néphrologie, dialyse et transplantation rénale sont regroupées pour l'ensemble de ces Universités. Ils se déroulent sur le site de Tours soit deux séminaires de quatre jours chacun.
- La mention oncologie hémato-oncologie est actuellement organisée pour la Région Occitanie et Nouvelle Aquitaine sur le site de la faculté de Nîmes, dans le cadre d'une convention de partenariat et de mutualisation qui réunit l'ensemble des facultés de santé de ces deux Régions. Les enseignements sont réalisés en présentiel à hauteur de 100 h sur le site de Nîmes
- Pour la mention « Psychiatrie et santé mentale », une mutualisation entre plusieurs universités est actuellement à l'étude
- Pour la mention « Urgences », un e-learning est en cours de réalisation qui sera disponible sur tout le territoire

II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

La formation se déroule au sein de l'UFR médecine et pharmacie de l'Université de Poitiers, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP).
Pour offrir une formation de qualité permettant d'atteindre nos ambitions, un fonctionnement structuré est nécessaire. En plus des instances règlementaires de l'UFR médecine et pharmacie, ce fonctionnement se traduira comme suit :

- **La coresponsabilité de la formation :**
  - Coresponsable médical du DE IPA : Professeur Antoine THIERRY
  - Coresponsable paramédicale du DE IPA : Madame Marlène ARBUTINA, infirmière cadre supérieure de santé

Les coresponsables de la formation sont les interlocuteurs directs de l'UFR médecine et pharmacie. Ensemble :

- Ils sont chargés de l'organisation de la formation (conception et organisation du parcours de formation des apprenants, sélection des responsables de mention, responsables d'UE, responsables de stage et tout intervenant impliqué dans la formation DE IPA, coordination des activités pédagogiques, proposition des modalités de contrôle des connaissances, …).
- Ils assurent le suivi pédagogique des étudiants.
- Ils participent à la sélection des futurs étudiants
- Ils identifient des terrains de stage
- Ils participent à l'évaluation de la qualité de la formation
- Au quotidien, ils s'appuient sur les services administratifs de l'UFR (service scolarité, service de la formation continue, …). Avec ceux-ci, ils assurent la liaison avec les établissements partenaires.
- Ils présentent les dossiers et ses évolutions au Doyen et aux instances règlementaires de l'UFR médecine et pharmacie

➢ **Le comité d'appui :**

Le comité d'appui vient en appui de l'action quotidienne des coresponsables de la formation et du service administratif, tant sur le plan administratif que pédagogique. Il se réunit 3 fois par an et plus si nécessaire. Celui-ci comprend :

- Le doyen de l'UFR médecine et pharmacie ou son représentant
- Le coresponsable médical du DE IPA
- La coresponsable paramédicale du DE IPA
- La responsable administrative de l'UFR médecine et pharmacie : Virginie NEVEU-CHABEAUD
- Un ou deux médecins nommés par le Doyen de l'UFR médecine et pharmacie : Thomas KERFORNE, Vincent JAVAUGUE
- Le directeur des soins, coordonnateur général des instituts de formation paramédicale, IRFPS du CHU de Poitiers : Jannick GRAND
- Un directeur des instituts de formation paramédicale de l'IRFPS du CHU de Poitiers : Claire MALKA

➢ **Le comité pédagogique :**

Le comité pédagogique se réunit 1 à 3 fois par an. Il donne son avis, en premier lieu, sur la question des liens pédagogiques entre la première et la deuxième année de formation. Il propose une organisation de l'enseignement et les modalités de validation. Il prend en compte l'évaluation de la formation par les étudiants.

Sur proposition du Doyen et sous réserve de validation par la Présidence de l'Université, il se réunit en jury pour la validation des UE, le passage de première en deuxième année et l'obtention du diplôme IPA.

Les validations prendront en compte, outre les notes des différentes UE, les éléments de validation des stages et l'avis des référents pédagogiques.

Celui-ci comprend :

- Le coresponsable médical du DE IPA
- La coresponsable paramédicale du DE IPA
- Le coordonnateur médical de la mention Psychiatrie et santé mentale : Professeur Nematolla JAAFARI
- Le coordonnateur paramédical de la mention Psychiatrie et santé mentale : Madame Catherine MARTINEAU
- Le coordonnateur médical de la mention Maladies rénales chroniques, dialyse et transplantation rénale : Pr Antoine THIERRY ou Vincent JAVAUGUE
- Le coordonnateur paramédical de la mention Maladies rénales chroniques, dialyse et transplantation rénale : Clotilde Malfrait MOREAU
- Le coordonnateur médical de la mention Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires : Monsieur Mickaël MARTIN
- Le coordonnateur paramédical de la mention Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires : Madame Emeline GAUTHIER
- Le coordonnateur médical de la mention Oncologie et hémato-oncologie : Madame Emilie CAYSSIALS
- Le coordonnateur paramédical de la mention Oncologie et hémato-oncologie : Madame Solange BOUILLAUD
- Le coordonnateur médical de la mention Urgence : Pr Olivier MIMOZ
- Le coordonnateur paramédical de la mention Urgence : Monsieur Jean-Christophe PAOLANTONI

- **Le conseil de perfectionnement universitaire et professionnel :**

Les bilans et les grandes orientations du DE IPA relèvent du conseil de perfectionnement universitaire et professionnel, chargé de donner un avis sur la pertinence de la formation au regard des besoins de santé des territoires.

Le conseil de perfectionnement universitaire et professionnel se réunit au moins annuellement et comporte :

- Le coresponsable médical du DE IPA
- La coresponsable paramédicale du DE IPA
- La responsable administrative de l'UFR médecine et pharmacie
- Deux représentants des étudiants par année de formation élus par leurs pairs
- Le directeur des soins, coordonnateur général des instituts de formation paramédicale, IRFPS du CHU de Poitiers
- Deux représentants des structures d'accueil :
  - Le Coordonnateur Général des soins du CHU de Poitiers

- Le Coordonnateur Général des Soins au Centre Hospitalier Spécialisé Henri Laborit

- Une représentante des soins primaires : Mme Fourneau Christelle, Infirmière en Pratique Avancée D.E., Association Asalée, secteur Vienne

Par ailleurs, dans le cadre d'un séminaire, il invite au moins une fois par an des chercheurs ou praticiens français ou étrangers, ayant une expertise des pratiques avancées en soins infirmiers afin de recueillir leur avis sur la pertinence pédagogique de la formation (une présence en visioconférence est encouragée). L'évaluation de la qualité de la formation s'appuiera notamment sur les services internes à l'Université de Poitiers :

- L'Observatoire Réussite Et Vie Etudiante (OREVE) de l'Université de Poitiers
- Les CR des travaux du comité d'appui et du comité pédagogique
- Les différentes évaluations des étudiants et des structures seront présentées et constitueront une base de travail, d'amélioration et discussion avec les experts extérieurs invités (cf. chapitre VIII).

III - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE

L'Université de Poitiers propose l'ouverture d'une offre de formation en vue du diplôme d'Etat en pratique avancée conformément aux articles D.636-73 et 636-75 du code de l'éducation, dans le respect de l'arrêté du 18 juillet 2018 modifié.

La formation est diplômante et confère le grade de Master.

La réorganisation du système de santé, des établissements de santé, et le développement de la notion de parcours de soins, et de parcours de santé, met en évidence la nécessaire évolution du métier d'infirmière vers une pratique avancée.

Pour répondre aux besoins de la santé des populations en institution, en soins primaires, pour faire face à la démographie vieillissante et au développement des pathologies chroniques, nous devons redéfinir les axes de collaboration avec le personnel médical et renforcer la coopération entre les professionnels de santé.

Le CHU de Poitiers et l'UFR de Médecine et Pharmacie veulent s'inscrire dans les enjeux sanitaires avec un rayonnement sur les territoires rattachés à l'Université de Poitiers. Ils s'engagent dans une dynamique partagée.

La formation s'adresse en premier lieu à des infirmiers dotés d'une expérience clinique et impliqués dans une démarche de formation professionnelle tout au long de la vie. Elle vise à développer leur expertise, mais aussi à leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences.

Les pratiques avancées ont vocation à se développer pour d'autres auxiliaires médicaux (masseur kinésithérapeutes, manipulateur en électroradiologie médicale …) et accompagneront de nouvelles modalités d'exercices.

3.1 Projet pédagogique

Le Projet s'appuie sur les théories socioconstructivistes, et les principaux travaux issus des sciences cognitives. En s'appuyant sur l'expérience de l'équipe pédagogique et de travaux de recherche, un dispositif

de soutien à l'apprentissage, en plus de l'offre universitaire ouverte à tout étudiant (CF. Partie IX), pourra à moyen terme être déployé pour permettre aux étudiants d'apprendre avec plus d'efficacité.

L'approche pédagogique définie entre l'UFR médecine et pharmacie et l'ensemble des partenaires investis dans l'offre de formation IPA vise à mobiliser des méthodes pédagogiques ayant déjà fait leur preuve dans la formation infirmière initiale et dans les dispositifs de formation pour adulte, telles que :

* L'hybridation de la formation,
* La pédagogie inversée,
* L'e-learning,
* La simulation en santé,
* Et toutes méthodes stimulant l'autonomie et la réflexivité des apprenants.

Ces choix pédagogiques favoriseront en outre un partage de ressources avec d'autres établissements proposant une formation analogue, notamment au sein de la Nouvelle-Aquitaine.

L'élaboration du projet pédagogique est faite en associant les partenaires territoriaux, afin de répondre au mieux à leurs attentes de compétences d'un infirmier en pratique avancée : établissements de santé, structures et réseaux de soins extrahospitaliers, infirmiers libéraux. Des conventionnements existants au bénéfice des instituts de formation paramédicaux du CHU de Poitiers pourront être étendus au dispositif de formation IPA : association poitevine de droit médical, association régionale pour l'amélioration des conditions de travail, réseau des professionnels du numérique, …

Au regard de la règlementation actuelle, l'infirmier de pratique avancée est un praticien responsable et autonome dans un cadre de soins négocié avec le médecin, pouvant exercer en équipe pluridisciplinaire extrahospitalière et/ou au sein d'un établissement de santé, sanitaire et/ou médico-social.

Actuellement, il peut se spécialiser parmi les cinq domaines d'activité suivants :

- Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polypathologies courantes en soins primaires
- Oncologie et hémato-oncologie
- Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale
- Psychiatrie et santé mentale
- Urgences

Quel que soit son domaine de spécialité, au regard du référentiel d'activité de l'IPA, celui-ci doit avoir développé les compétences dans les domaines suivants :

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour les pathologies identifiées.
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.

- Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique.
- Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques.

L'exercice de l'IPA s'inscrit dans un contexte d'accès aux soins gradués et digitalisés. Ainsi, dans le cadre de la formation universitaire de grade master, conduisant au DE IPA, l'équipe pédagogique prévoit :

- De développer chez les futurs IPA des compétences avancées en matière de raisonnement clinique en s'appuyant sur un examen global de la personne quelle que soit sa situation. A cette fin, l'équipe pédagogique s'appuiera autant que possible sur des exercices de simulation en santé reposant sur des cas cliniques emblématiques ainsi que sur l'apprentissage en stage. Des exercices d'entrainement des étudiants permettront à terme de les évaluer au moyen des ECOS (évaluation clinique objective structurée). L'objectif est de tester en un temps court un maximum de compétences cliniques et relationnelles avec une grille de notation juste et reproductible[1].
- De stimuler l'accroissement des savoirs théoriques et pratiques en situation, simulée ou non, de face à face avec les patients et ses proches au moyen d'une démarche intégrative intensive (alternance CM-TD renforcée, recours régulier à des QCM formatifs, stage 1 en 2 périodes). Les futurs IPA seront ainsi préparés à exercer leur profession telle qu'elle est prévue par la loi.
- De permettre aux étudiants IPA de construire pendant leur formation des réseaux de professionnels (intervenants, autres étudiants en santé, ...) favorables à l'établissement de collaborations constructives dont le patient est systématiquement le bénéficiaire.
- De porter une attention particulière à l'égard des étudiants concernant le développement des comportements professionnels, des compétences psychosociales favorables à l'établissement de collaborations professionnelles constructives, dont le développement du leadership clinique.
- De former les futurs IPA aux techniques numériques utilisées dans le secteur de la santé aussi bien à des fins cliniques que pédagogiques. L'équipe pédagogique s'appuiera sur son réseau de professionnels pour permettre aux étudiants d'atteindre cet objectif tant en période d'apprentissage théorique que pratique.
- De structurer autant que possible un cadre d'apprentissage exemplaire fondé sur les dernières données de la science tant sur le fond que sur la forme des enseignements.
- D'acculturer les futurs IPA aux méthodes de conduite de projet à des fins d'évaluation, d'amélioration des pratiques professionnelles et de recherche.

Un axe fort des programmes porte sur le développement de la démarche de recherche scientifique paramédicale dans le domaine clinique, dans le champ de la santé. Il permettra de répondre aux attentes des référentiels d'activités et de compétences et notamment celles relatives à « la mise en œuvre d'actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles » ainsi qu'à la « contribution à des études et

[1] https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=les+ECOS+paris+diderot consulté le 4 mars 2021.

des travaux de recherche », domaines généralement moins approfondis lors de la formation initiale des infirmières.

3.2 Parcours de formation.

Le parcours de formation est conçu comme un cycle complet composé de quatre semestres, à raison de 120 ECTS. Il comprend une première année commune et une deuxième année composée de 5 mentions.

La première année de la mention Pratiques Avancées permet aux apprenants d'acquérir :

- des bases fondamentales, transversales intégrant l'épistémologie des sciences infirmières et communes à toutes les mentions citées dans le décret relatif aux IPA, et ce au travers de deux semestres communs.
- les bases épidémiologiques, éthiques, de principe de mise en œuvre d'une recherche clinique, de lecture et rédaction de mémoires scientifiques et d'anglais médical.

Un stage de 2 mois permet de transposer ces nouvelles compétences en situation de travail

A l'issue de la première année, les apprenants confirment leur choix de leur mention dans le DE en pratique avancée. Ils pourront opter pour l'une des cinq mentions figurant dans l'article R.4301-2 du décret relatif à l'exercice d'infirmier en pratique avancée.

- Mention 1 : Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires
- Mention 2 : Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
- Mention 3 : Oncologie et hémato-oncologie
- Mention 4 : Psychiatrie et Santé Mentale
- Mention 5 : Urgences

La deuxième année permet aux apprenants d'acquérir les compétences théoriques et cliniques appliquées à leur domaine de spécialité :

Le Semestre 3 présente des temps d'enseignements théoriques permettant d'approfondir le domaine en question en développant une véritable expertise (connaissance des manifestations pathologiques, des gestes, des méthodes).

Le Semestre 4 est l'occasion d'effectuer le stage de 4 mois qui permettra d'intégrer les savoirs et les savoir-agir, ainsi que les enseignements d'initiation à la recherche notamment par rédaction d'un mémoire de fin de cursus.

Cette deuxième année permettra également aux apprenants d'appréhender des diagnostics et des situations cliniques. Le travail personnel de recherche clinique, restitué au travers du mémoire de stage, nécessite que les données générales d'enseignement (théoriques, méthodologiques et appliqués) ainsi que la démarche de recherche soient maîtrisées.

3.3 Mutualisation avec les autres formations universitaires IPA

Nous nous inscrivons d'ores et déjà dans des démarches de collaboration et de partenariat avec d'autres Universités de la Région Nouvelle-Aquitaine et plus largement du Grand Ouest, qui permettront aux étudiants IPA de s'inscrire dans les 5 mentions en mutualisant des enseignements avec ces différents partenaires.

- Les enseignements en présentiel de la mention Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale sont actuellement organisés pour la Région grand Ouest et Nouvelle Aquitaine sur le site de la faculté de Tours dans le cadre d'une convention de partenariat et de mutualisation qui réunit l'ensemble des facultés de santé et des universités des Régions Bretagne, Centre, Nouvelle Aquitaine et Pays de La Loire. Les néphrologues enseignants de la faculté de Poitiers (Pr Antoine Thierry, Vincent Javaugue) participent à ce séminaire depuis sa création. Le contrat de collaboration sera revu par avenant pour intégrer les étudiants de Poitiers sous réserve de l'accréditation ministérielle.

- Les enseignements en présentiel de la mention oncologie et hémato-oncologie sont actuellement organisés pour la Région Occitanie et Nouvelle Aquitaine sur le site de la faculté de Nîmes dans le cadre d'une convention de partenariat et de mutualisation qui réunit l'ensemble des facultés de santé de ces deux Régions. Nous avons un accord du Pr Nadine Houede, responsable de la mention pour rejoindre ce partenariat dans le cadre d'un avenant de modification au contrat de collaboration et participer au COPIL, sous réserve de l'accréditation ministérielle. Ainsi Poitiers rejoindrait un réseau d'une dizaine d'universités ayant fait le choix de se regrouper pour cette mention.

- Pour la mention « Psychiatrie et santé mentale », une mutualisation entre plusieurs universités est actuellement à l'étude : Madame Tournier, (référente médicale de la mention psychiatrie sur Bordeaux) propose que la mutualisation des enseignements avec Poitiers démarre en septembre 2022, sous réserve de l'accréditation ministérielle. Nous avons donc convenu de commencer à projeter ensemble la participation concrète de Poitiers aux enseignements aux alentours de janvier 2022. Il est prévu que des professionnels exerçant sur Poitiers et l'ex Poitou-Charentes participent aux cours communs aux trois universités à compter de septembre 2022. Des mutualisations existent déjà entre bordeaux et Limoges (sémiologie et cas clinique avec les étudiants de 4°année de médecine). Bordeaux a pour objectif d'introduire la simulation en santé dans la mention psychiatrie à partir de la rentrée 2022.

- Pour la mention « Urgences », une mutualisation entre plusieurs universités est envisagée : Mr le Pr Mimoz (référent médical de la mention à Poitiers) construit la mutualisation des enseignements avec ses homologues de La Sorbonne, Tours, Angers, Limoges et Bordeaux pour que les premières sessions démarrent en septembre 2022, sous réserve de l'accréditation ministérielle. Pour cela, des séminaires et regroupement des étudiants des différentes universités se produiront sur le site de Poitiers, un e-learning national sera réalisé.

IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

Nous envisageons d'accueillir 60 étudiants : 30 en M1 et 30 en M2 (ouverture effective de la formation à partir de 6 étudiants en M1).

Répartition prévisionnelle des étudiants entre les mentions à partir de la deuxième année (semestre 3)

- Mention 1 : Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires 7 places
- Mention 2 : Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale 5 places
- Mention 3 : Oncologie et hémato-oncologie 6 places
- Mention 4 : Psychiatrie et Santé Mentale 7 places
- Mention 5 : Urgences 5 Places

Conditions d'inscription et prérequis : DE Infirmier (grade de Licence).

La sélection des candidats sera réalisée sur dossier. Celui-ci contiendra à minimum les pièces suivantes :

Copie des pièces d'identité
Lettre de motivation avec descriptif du projet professionnel
CV et copie des diplômes
Relevé des notes des formations réalisées
Engagement de prise en charge financière ou au titre de la promotion professionnelle

Un entretien oral sera également organisé dans le cadre de la sélection.

L'entrée en deuxième année, à partir de septembre 2022, est conditionnée à :

La validation de la première année du DE IPA quelle que soit l'Université d'origine du candidat
La validation d'une mention de spécialité ou changement de domaine d'intervention
Par le biais du dispositif de la Validation de l'Enseignement Supérieur (VES).

L'étude des dossiers de candidatures est réalisée par un jury composé des coresponsables de la formation IPA, de membres du comité d'appui et de membre du comité pédagogique, regroupant de ce fait des enseignants universitaires et des professionnels infirmiers de préférence IPA. Le président du jury est le coresponsable médical de la formation IPA, responsable universitaire de la formation, ou son représentant.

Les critères d'admission seront basés sur l'évaluation de la motivation et du projet professionnel, le parcours professionnel et formations complémentaires et les travaux et missions accomplis.

V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

- **Financiers**

Le coût du diplôme est par année de formation (Tarif 2021 de 5000 euros pour 770 heures)
Tarif de l'inscription en Master 243 euros (droits nationaux)
En formation continue, avec conventionnement et prise en charge financière par l'employeur.

Possibilité de soutien financier par l'ARS Nouvelle Aquitaine pour les infirmiers libéraux par voie d'appel à candidature, à partir de leur site internet. Dossiers à télécharger sur le lien : https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/appel-candidatures-deploiement-de-la-pratique-avancee-infirmiere-en-nouvelle-aquitaine-2020

- **Humains**

La structure administrative de la faculté de médecine et de pharmacie est impliquée pour l'organisation des cours, des examens, des inscriptions (administrative et pédagogique) et des conventions de stage.

Un temps de coordination pédagogique est directement rémunéré auprès de l'infirmière titulaire de diplôme universitaire de niveau 7 en attendant de voir la possibilité de création de poste.

Un cumul d'activité a été mis en place pour Madame Marlène Arbutina depuis septembre 2021.

- **Locaux**

Les enseignements sont réalisés au sein des locaux de l'Université de Poitiers lorsqu'ils sont réalisés en présentiel pour la première et la deuxième année. Selon les mentions choisies, les étudiants peuvent être amenés à se déplacer pour des séminaires de quelques jours sur l'un des différents sites partenaires.

Pour 2021-2022, les déplacements des étudiants IPA sont :

Au sein de l'université de Tours (une journée)

Au sein de l'institut de formation des cadres de santé du CHU de Poitiers (10 demi-journées)

Au sein du centre hospitalier Henri Laborit de Poitiers (1 journée)

A la Vie La Santé du centre hospitalier universitaire de Poitiers (1 demi-journée)

Les cours mutualisés prévus avec l'Université de Limoges ont finalement été organisés en distanciel (frais de déplacement trop onéreux)

Des actions similaires sont en cours d'organisation pour 2022-2023. La fréquence des déplacements est susceptible de varier.

- **Mobilité des étudiants**

Les déplacements des étudiants entre les différents sites universitaires sont à la charge des étudiants ou de leur financeur dans le cadre de la promotion professionnelle. L'organisation de la formation privilégie la mobilité sur un seul site pour l'ensemble d'un séminaire de formation afin de limiter les couts induits. Le recours au distanciel et au e-learning est une possibilité offerte en fonction des moyens des différents sites partenaires et des modalités pédagogiques requises pour les séminaires.

VI - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

- **La coresponsabilité de la formation :**
  - Coresponsable médical du DE IPA : Professeur Antoine THIERRY
  - Coresponsable paramédicale du DE IPA : Madame Marlène ARBUTINA, infirmière cadre supérieure de santé

- **La coresponsabilité des différentes mentions :**
  - Le coordonnateur médical de la mention Psychiatrie et santé mentale : Professeur Nematolla JAAFARI
  - Le coordonnateur paramédical de la mention Psychiatrie et santé mentale : Madame Catherine MARTINEAU
  - Le coordonnateur médical de la mention Maladies rénales chroniques, dialyse et transplantation rénale : Pr Antoine THIERRY
  - Le coordonnateur paramédical de la mention Maladies rénales chroniques, dialyse et transplantation rénale : Madame christelle FOURNEAU **(à modifier : Clothilde MALFRAY)**
  - Le coordonnateur médical de la mention Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires : Monsieur Mickaël MARTIN
  - Le coordonnateur paramédical de la mention Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires : Madame Emeline GAUTHIER
  - Le coordonnateur médical de la mention Oncologie et hémato-oncologie : Madame Emilie CAYSSIALS
  - Le coordonnateur paramédical de la mention Oncologie et hémato-oncologie : Madame Solange BOUILLAUD
  - Le coordonnateur médical de la mention Urgence : Pr Olivier MIMOZ
  - Le coordonnateur paramédical de la mention Urgence : Monsieur Jean-Christophe PAOLANTONI **(à modifier : Fabienne ETOURNEAU)**

VII - PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

La liste des intervenants impliqués dans des responsabilités pédagogiques dans la cadre de la formation conduisant au DE IPA figure en annexe.

Pour 2022-2023, la liste des enseignements est :

Co-responsables du DE IPA

Professeur Antoine THIERRY

Marlène ARBUTINA

Référents mention « pathologies chroniques stabilisées »

Dr Mickael MARTIN

Emeline GAUTHIER

Référents mention « psychiatrie et santé mentale »

Professeur Nematolla JAAFARI

Catherine MARTINEAU

Référents mention « oncologie et hémato-oncologie »

Dr Emilie CAYSSIALS

Solange BOUILLAULT

Maud BRECHET

Référents mention « maladies rénales chroniques, dialyse et transplantation rénale »

Professeur Antoine THIERRY/Dr Vincent JAVAUGUE

Clothilde MALFRAY

Référents mention « urgences »

Professeur Olivier MIMOZ

Fabienne ETOURNEAU

En 2023-2024, la liste des référents est susceptible d'être complétée ultérieurement par d'autres profils complémentaires.

Liste des autres enseignants susceptibles d'intervenir en première année ou bien dans le cadre des différentes mentions en 2022-2023 :

Enseignants médecins

Thomas KERFORNE

Marion ALBOUY

Pierre-Jean SAULNIER

Isabelle BENATRU

Foucaud DE BOISGUEHENEUC

Bertrand DRUGEON

Nicolas MARJANOVIC

Eric SURY

Rhina HARIKA-GERMANEAU

Matthias LAMY

Etienne-Marie JUTANT

Denis ORIOT

François ARRIVE

Claire LAFAY-CHEBASSIER

Marion MILLOT

Camille EVRARD

Youri YORDANOV

Enseignants IPA

Christelle FOURNEAU

Pierre-Yves BLANCHARD

Nicolas BESNAULT

Nadia TIBERTI

Florian BOIS

Hugues MONJARET
Clara BOUTELEUX
Jean TONIOLO

Enseignants – autres professionnels paramédicaux

Thérèse PSIUK
Jannick GRAND
Aude BOUIGES
Grégory BOUIGES
Cécile BOISVERT
Delphine DENIS
Valérie DUBOIS
Sylviane PINIER
Valérie DELAIDE
Céline ESCAFFRE
Mélanie VUONG
Marion LOISEAU
Hélène GODET
Aurélie BLAIS
Valérie HAUET
Pascale BELONI
Olivier CORBIN
Maryse DANCLA

Enseignants – autres profils

Laurence GATTI
Fernanda BORJA
Thierry ROY
Joanna SEN
Thomas DINHUT
Delphine BON

En 2023-2024, la liste des enseignants est susceptible d'être complétée ultérieurement par d'autres profils complémentaires.

Une bibliographie non exhaustive par ordre alphabétique des auteurs et volontairement limitée aux 20 publications les plus récentes pour les membres de l'équipe enseignante est présentée en annexe ;

VIII - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La structure assurant la formation élabore un projet pédagogique et veille à l'articulation entre les enseignements théoriques, pratiques et les stages. Les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice infirmier en pratique avancée sont décrites dans le référentiel des activités et compétences. Les objectifs pédagogiques et les contenus de la formation sont décrits dans le référentiel de formation de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée. Chaque UE donne lieu à une valorisation en crédits européens. La place des unités d'enseignements dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants.

8.1 Mentions prévues en propre ou en mutualisation de moyens :

1. Mention pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires.
2. Mention oncologie.
3. Mention maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale.
4. Mention psychiatrie et santé mentale.
5 Mention Urgence

La faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers demande une accréditation en propre pour les 5 mentions IPA,

- 8.2 Cours magistraux et enseignements dirigés

L'organisation des enseignements répond au cahier des charges défini par le MESR dans l'annexe II « Diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée conférant le grade de master ». Nous proposons l'ensemble des options présentées dans le décret.

Les cours magistraux de certaines UE de 1ère année et de 2ème année du master seront mis en ligne, avec la volonté de dématérialiser l'enseignement théorique afin de favoriser un enseignement interactif et pratique de mise en situation.

Première année

SEMESTRE/UE	ECTS	Cours magistraux (présentiel et distanciel)	Travaux dirigés	Travail personnel
SEMESTRE 1				
UE Clinique	**15**	**52.5**	**52.5**	**X**
UE Sciences infirmières et pratique avancée	**6**	**21**	**21**	**X**
UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie	**3**	**10.5**	**10.5**	**X**
UE Langue vivante	**3**		**21**	**X**
UE Méthodes de travail	**3**	**7**	**14**	**X**
UE Stage 1 (1 mois, première période)				
Total semestre 1	**30**	**91**	**119**	
SEMESTRE 2				
UE Clinique	**6**	**45**	**45**	**X**
UE Formation et analyse des pratiques professionnelles	**6**	**10.5**	**31.5**	**X**
UE Santé Publique	**6**	**21**	**21**	**X**
UE Recherche	**6**	**17.5**	**52.5**	**X**
UE Stage 1 (1 mois, 2ème période)	**6**			
Total semestre 2	**30**	**94**	**150**	
Total S1+S2	**60**	**185**	**269**	

Deuxième année

SEMESTRE/UE	ECTS	Cours magistraux (présentiel et distanciel)	Travaux dirigés	Travail personnel
SEMESTRE 3				
UE Recherche	**3**	**7.5**	**17.5**	**X**
UE Langue vivante	**3**		**25**	**X**
Mention : Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires				
UE Bases fondamentales	**6**	**25**	**25**	**X**
UE Clinique	**14**	**59**	**59**	**X**
UE Parcours de santé	**4**	**17**	**17**	**X**
Mention : Oncologie et hémato-oncologie				
UE Bases fondamentales	**6**	**25**	**25**	**X**
UE Clinique	**14**	**59**	**59**	**X**
UE Parcours de santé	**4**	**17**	**17**	**X**
Mention : Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale				
UE Bases fondamentales	**6**	**25**	**25**	**X**
UE Clinique	**14**	**59**	**59**	**X**
UE Parcours de santé	**4**	**17**	**17**	**X**
Mention : Urgences				
UE Bases fondamentales	**6**	**25**	**25**	**X**
UE Clinique	**14**	**59**	**59**	**X**
UE Parcours de santé	**4**	**17**	**17**	**X**
Mention : Psychiatrie et santé mentale				
UE Bases fondamentales	**6**	**25**	**25**	**X**
UE Clinique	**14**	**59**	**59**	**X**
UE Parcours de santé	**4**	**17**	**17**	**X**
Total enseignements S3	**30**	**108.5**	**143.5**	**X**
SEMESTRE 4				
UE Stage 2 (4 mois)	**24**			
UE Mémoire	**6**	**10**	**32**	**X**
Total enseignements S4	**30**	**10**	**32**	
Total S3+S4	**60**	**118.5**	**155.5**	

Pour aller plus loin dans le détail de la programmation, il est possible de se référer à la plaquette AMETYS présentant l'offre de formation IPA à l'Université de Poitiers .

- **8.3 Mutualisation des enseignements :**

Les mutualisations avec d'autres facultés du Grand Ouest :

Dès septembre 2021, des mutualisations sont envisagées pour deux UE en première année :

- UE sciences infirmières et pratiques avancées : une mutualisation avec l'université de Tours en semestre 1. Cette mutualisation se matérialisera par des cours en commun en présentiel et à distance entre les futurs IPA étudiants au sein des deux universités. En effet, les sciences infirmières sont une discipline en cours de construction. Dans ce contexte, les équipes pédagogiques des deux universités estiment qu'il est structurant de partager sur les références conceptuelles et participer à la création d'un référentiel commun dans ce contexte de discipline en émergence. Une évaluation des effets de cette ingénierie pédagogique est envisagée.
- Pour le 2e semestre de l'année 2021-2022, une mutualisation est en cours de construction avec l'université de Limoges sur l'UE recherche. Poitiers et Limoges travaillent déjà ensemble sur les UE recherche en formation initiale infirmière. Cette mutualisation se traduira par des cours en communs en présentiel et à distance notamment.

Pour l'année 2022-2023, nous envisageons de mutualiser toutes les mentions avec d'autres universités (cf. point III).

Au-delà des enseignements partagés avec les différentes universités partenaires, nous envisageons de construire des contenues d'UE en interprofessionnalité avec les formations paramédicales proposées sur Poitiers conduisant aux diplômes de cadre de santé, de masseur-kinésithérapeute, d'infirmier anesthésiste, également de niveau Master. Cette démarche permet :

- De lutter contre les formations en silos même si une formation par discipline reste nécessaire
- D'intégrer l'interprofessionnalité comme élément central de la formation en santé
- De connecter des expertises plurielles et créer des synergies interprofessionnelles
- De métamorphoser une culture professionnelle cloisonnée
- De faciliter les pratiques collaboratives en santé
- D'intégrer l'apprentissage de la recherche à toutes les formations.

La très bonne connaissance des formations dispensées en IFCS, IFMK et EIADE qu'ont les coresponsables de la formation, les membres du comité d'appui et les membres du comité pédagogique viendra soutenir cette ambition :

Des mutualisations sont engagées dès la rentrée 2021-2022 avec la formation des cadres de santé. C'est une priorité pour l'équipe pédagogique car un certain nombre de retours d'expériences montrent l'importance de s'intéresser à la question de la collaboration entre les cadres de santé et les IPA, les aider à apprendre à mieux connaître le travail de l'autre et à collaborer ensemble. Ainsi, le choix a été fait dans un premier temps de favoriser un socle de culture générale commune sur les questions du raisonnement clinique et de la gouvernance clinique. Dans un second temps, il est question de les faire travailler en collaboration lors d'un séminaire de 2 jours sur un projet commun à partir d'une problématique clinique requérant la collaboration entre ces deux métiers ainsi que celle du médecin. A cette fin, les étudiants travailleront en groupes mixtes

notamment sous la supervision de Thérèse PSIUK, une référence dans le domaine choisi. (Expériences et bibliographie jointe).

Avec les IFMK et les EIADE, nous envisageons des mutualisations au niveau des cours de lecture critique d'article notamment. Ce travail est à construire pour la rentrée 2022-2023.
D'autres mutualisations dans le champ de la simulation en santé sont envisagées par la suite.

A moyen terme, nous envisageons de construire des contenus d'UE en interprofessionnalité avec d'autres cursus de formation paramédicale (cf. Point III) et les formations proposées par l'UFR médecine et pharmacie notamment dans les domaines suivants :

* Méthodologie (IPA / IFMK / IADE et dans une certaine mesure IFCS)
* Anglais médical
* Recherche
* Formation et analyse des pratiques professionnelles

D'autre part, nous envisageons également un partenariat avec des formations d'autres UFR de l'Université de Poitiers :

* Droit,
* Sciences Humaines et Art,
* STAPS.

Les mutualisations avec les autres UFR au sein de l'UP sont à construire pour la rentrée 2022. Nous envisageons de travailler avec l'UFR STAPS, auprès de public de futurs enseignants en activité physique adaptée et ainsi de les rapprocher des IPA étudiant au sein des différentes mentions pour l'amélioration de la qualité des parcours de santé des patients chroniques.
Toujours à horizon de 2022, une réflexion avec l'UFR de psychologie est à envisager au bénéfice de la qualité des enseignements déclinés dans les mentions en 2e année.
Pour rappel, une présentation du laboratoire de recherche le CERCA de l'UFR de psychologie à Poitiers (https://cerca.labo.univ-poitiers.fr/#iidvJviMPRzJ9YouZNK7 site consulté le 22 juillet 2021) :

> Le Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA) s'intéresse aux processus cognitifs et sociaux-cognitifs chez les humains. Le CeRCA est une Unité Mixte de Recherche (UMR) de l'université de Poitiers, l'université François Rabelais de Tours, et du CNRS. Le CeRCA est composé de six équipes de recherche structurées en trois pôles thématiques regroupant chacun deux équipes :
>
> • Le pôle « Littératie : du Mot au Discours » (10 enseignants-chercheurs et 3 chercheurs CNRS) regroupe les équipes « Communication et Acquisition du Langage » (CoALa) et « Ecritures ».

- Le pôle « Dysfonctionnement de la Mémoire » (10 enseignants-chercheurs) regroupe les équipes « Dysfonctionnement cognitif : Psychopathologie et Neuropsychologie de la Mémoire et du Contrôle » (DysCo) et « Vieillissement et Mémoire » (VIME).
- Le pôle « Action et Cognition en Contexte » (17 enseignants-chercheurs) regroupe les équipes « Cognition Sociale » (SoCog) et « Exercice, Sensorimotricité et Cognition » (EXSECO).

L'expertise du CERCA est une ressource pour les futures IPA, d'une part pour la qualité des interventions pédagogiques qui seront déclinés en semestres 1, 2, 3 et 4, qui pourront être enrichis grâce aux dernières recherches, d'autre part pour permettre aux futurs IPA formés à Poitiers de bénéficier d'un réseau de chercheurs reconnus pouvant contribuer à la qualité et à la pertinence du questionnement scientifique des futurs IPA au regard de leurs projets de mémoire par exemple. Némathollah JAAFARI, médecin psychiatre, vice-Président de l'université de Poitiers, responsable de l'Unité de Recherche Clinique Pierre DENIKER du CH Henri Laborit, affiliée au CERCA, référent médical de la mention psychiatrie facilitera cette articulation.

Des mutualisations avec l'UFR de Droit sont à construire pour 2023 au plus tôt. Dans un premier temps, la participation de Laurence GATTI, maître de conférences à l'UFR de droit et sciences sociales, membre de l'équipe de recherche en droit privé (ERDP) aux enseignements dans le cadre de l'UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie, est un premier pas vers cette mutualisation. Un projet d'évaluation des effets de l'ingénierie pédagogique qui sera déployée au sein de cette UE est envisagé dès 2021-2022 avec l'équipe pédagogique du DE IPA. Ces premières réalisations permettront ensuite à ces professionnels d'orienter la nature des mutualisations à construire par la suite.

- **8.4 Stages :**

L'organisation des stages est conforme aux chapitre II, articles 10 à 13 de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée.

Le stage initial de 2 x 1 mois réparti en S1 et S2 est commun aux 4 mentions, en insistant sur la découverte des pratiques professionnelles (coordination, régulation, information, pratique ambulatoire, éducation thérapeutique, soins en hospitalisation…).

Pour construire son projet pédagogique pour la rentrée 2021, l'équipe pédagogique a interrogé plusieurs étudiants IPA de différentes universités. Dans l'échantillon interrogé, à l'exception de Tours-Angers, aucune autre université n'a fait le choix de découper le stage en deux parties. Selon les étudiants en stage uniquement en semestre 2, le stage arrive tardivement, avec une grande attente sur le plan de la pratique. Du côté des étudiants ayant bénéficié d'un dispositif de stage coupé en deux, ce qui est ressorti très fortement, c'est la prise de conscience de la progression au moment du temps 2 de stage par rapport au temps 1. Ce constat a amené l'équipe pédagogique à s'intéresser aux bénéfices a priori d'un stage découpé en deux parties :

- des étudiants adultes, la plupart en reprise d'étude, qui travaillent avant d'entrer en formation et qui ont envie de se confronter à la pratique. L'apprentissage en situation de travail est important chez les professionnels paramédicaux.

- l'intérêt de placer les étudiants dans une première situation d'exposition en stage après 6 semaines d'alternance avec le milieu du travail ordinaire, pour favoriser l'intégration des concepts étudiés en semestre 1. Un objectif institutionnel pour cette première partie de stage sera notamment de demander à l'étudiant de choisir et s'engager dans une situation clinique pour en faire une analyse clinique à la manière des méthodes étudiées en amont en cours. Ainsi, cela placera l'étudiant en position résolument active. Cette action favorisera l'intégration des concepts étudiés en amont de l'épreuve UE Clinique en fin de semestre 1.

Cette première expérience permettra à l'étudiant de confronter plus rapidement ses représentations puisqu'il réalisera son stage idéalement auprès d'une IPA en exercice. Il y a davantage d'IPA en exercice en 2021 (cartographie dans le territoire en cours de construction). Cette première partie de stage servira ensuite de repère pour l'étudiant dans le cadre des apprentissages en semestre 2. Les remarques qui seront formulées par les maîtres de stage serviront de repère dans la construction des compétences de l'étudiant. En ayant conscience, l'étudiant dispose d'un délai pour assimiler et travailler sur les axes d'amélioration qui seront formulés en fin de stage partie 1.

A partir du semestre 2, une plus forte part aux enseignements par simulation sera donnée. L'équipe pédagogique pourra se saisir des évaluations issues des premières parties de stage pour orienter les objectifs lors des séances de simulation notamment. Ces enseignements par simulation ont vocation à préparer les étudiants de manière plus active avant de repartir en 2e partie de stage.

Riches de 244 heures de cours théoriques supplémentaires, les maîtres de stage pourront également mesurer la progression de l'étudiant durant cette 2e partie de stage. Cette progression sera visible, via une mise en perspective des progrès après 4 mois d'interruption de stage.

L'étudiant sera également dans un dispositif pédagogique qui lui permettra de prendre conscience de ses progrès, et donc mieux prendre confiance en lui, ce qui aura probablement des effets sur un premier niveau de déploiement du leadership clinique de l'étudiant en fin de première année. Cette construction pédagogique sur le stage de 1ère année participe selon l'équipe pédagogique à la mise en œuvre de la logique d'alternance intégrative privilégiée par l'équipe pédagogique et déclinée à différents niveaux tout au long de la formation. Ainsi, l'équipe pédagogique souhaite que l'obtention des ECTS liés au stage de première année soit possible uniquement au terme de la 2e partie de stage comme le prévoit le décret.

Plusieurs terrains de stages intra et extrahospitaliers sont identifiés (CHU de Poitiers, centre hospitalier spécialisé Henri Laborit ; Structures extrahospitalières, type maisons de santé, centre de santé, plateforme territoriale d'appui…). Chaque équipe encadrante proposera différentes activités spécifiques à la structure où se déroulera le stage, ainsi qu'un parcours de stage individualisé répondant au mieux aux objectifs de stage et au projet professionnel de l'apprenant. Dans le cadre de la formation, les stages doivent être réalisés sur des terrains clairement différents et distincts du lieu de travail/d'exercice de l'étudiant, en première année.

Concernant le stage de 2e année, en fonction de son projet, il sera possible pour l'apprenant de réaliser tout ou partie de son stage :

* dans son futur lieu d'exercice professionnel. Il s'agira ici de soutenir, faciliter l'implantation professionnelle du futur IPA que nous formerons, dans la mesure où l'IPA est un nouveau métier ;
* à l'étranger, dans un pays partenaire où exercent des IPA

Le stage de 4 mois en S4 sera centré sur la mention choisie par l'étudiant en insistant sur un tutorat de stage régulier s'inspirant de l'expérience des IFSI et une définition des objectifs pédagogiques. Cela implique un partenariat soutenu avec les établissements d'accueil, afin d'élaborer ensemble un livret/carnet d'accueil par structure, contenant notamment les objectifs d'apprentissage et les modalités d'évaluation.
Les étudiants réalisent ces stages en lien avec leur projet professionnel. Le stage de semestre 4 des étudiants de la mention Urgences est obligatoirement un « parcours » dans les trois catégories de structures d'urgence hospitalières, à savoir structure des urgences (SU), structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) et Service d'aide médicale d'urgence (SAMU).

- **Modalités d'agrément des terrains de stage**

Les terrains de stage dans lesquels sont affectés les étudiants sont agrées par le directeur de l'UFR de médecine et de pharmacie dispensant la formation, sur proposition des deux coresponsables de la formation. La liste des stages est présentée tous les ans au conseil de perfectionnement universitaire et professionnel.
Un carnet de stage identifie les objectifs transversaux et spécifiques du stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation. Celle-ci porte notamment sur des activités adaptées aux compétences transversales et spécifiques à acquérir.
La supervision de l'étudiant est organisée par un maître de stage infirmier expert, de préférence titulaire d'un DE IPA ou par un responsable médical du lieu de stage.
Les stages font l'objet d'une convention entre le directeur de la faculté de médecine assurant la formation et le responsable du terrain de stage. Cette convention précise les modalités d'organisation, d'encadrement et de déroulement des stages.

- **Liste des lieux de stages non exhaustive**,

- centre de santé des trois cités à Poitiers
- AURA Saint Benoit
- centre hospitalier universitaire de Poitiers (Châtellerault, Montmorillon, Loudun et Lusignan) : consultation post-greffe, consultation dialyse, consultation diabétologie, consultation d'endocrinologie, hôpital de jour de cancérologie, consultation de gériatrie, consultation de neurologie, urgence, pneumologie, pole DUNE (dialyse, urologie, néphrologie, Endocrinologie) pôle Gériatrie, pôle cancérologie ...
- centre hospitalier psychiatrique Henri Laborit (dont services d'hospitalisation et centres médico-psychologiques, ...)
- centre hospitalier La Rochelle, Rochefort, Niort et Angoulême
-CHU de Tours et Limoges

- maisons de santé pluridisciplinaires de Poitiers et de l'agglomérations
- IPA en exercice dans l'ex Poitou Charente (relai avec UNIPA et ANFIPA)

Des négociations sont toujours en cours à ce jour pour augmenter cette liste. Les étudiants pourront faire des propositions de terrains de stage à l'équipe pédagogique qui appréciera l'opportunité pédagogique d'en solliciter l'agrément et de réponde positivement.

Pour l'année 2022-2023, dans le cadre de la mention urgences, la liste des terrains de stage est :

	SU	Samu	Smur
CHU – site de Poitiers	X	X	X
CHU – site de Châtellerault	X		X
CHU – site de Montmorillon	X		

X = lieux prévus pour les stages, possibilité d'accueillir plusieurs étudiants dans un même lieu.

Pour l'année 2023-2024, la liste des terrains de stage est susceptible d'évoluer en fonction du nombre de candidats pour la mention urgences. Le cas échéant, d'autres perspectives pourraient être envisagées telles que :

Centre Médical de Soins Immédiats
Centre Hospitalier de Niort
Centre Hospitalier d'Angoulême
Centre Hospitalier de Saintes
Centre Hospitalier de La Rochelle

IX - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR (accompagnement des étudiants)

Au sein de l'Université de Poitiers, plusieurs structures soutiennent la formation :

Chaque étudiant·e, dès sa première année d'étude et tout au long de son parcours à l'université de Poitiers bénéficie d'un **accompagnement renforcé** grâce au suivi par son enseignant·e référent·e et grâce à des modules d'autoformation à distance pour mieux préparer son cursus universitaire (module Méthodologie de Travail Universitaire). Un bilan de positionnement est prévu en début de chaque semestre. En fin de 1ère année, l'étudiant le désirant pourra être accompagné au moment du choix de l'option à suivre en 2ème année.

Le service d'accompagnement à la formation, l'insertion, la réussite et l'engagement (SAFIRE) concourt aux actions d'insertion et à d'orientation dans la formation. Ce service conseille et accompagne les étudiants dans les étapes clés de leur projet d'études et d'insertion professionnelle.

UP&pro a en charge les diverses missions liées à la FTLV à la reprise d'étude et ses financements et aux VAE et VAPP.

Le Service handicap étudiants concourt à l'adaptation des conditions d'étude des personnes en difficulté.

La Maison des Langues est un service commun de l'Université de Poitiers, elle fournit des ressources, des formations et des services en langues pour les étudiants et les personnels de l'Université de Poitiers. Son but est de promouvoir l'apprentissage des langues vivantes en tant qu'outils de communication. Les enseignements en langue sont co-construits avec la Maison des Langues.

L'université de Poitiers, grâce au **projet IDEFI PaRé,** a aménagé et co-construit avec les étudiants·e·s de nombreux espaces modulables pour favoriser toutes les formes d'apprentissage seuls ou en groupes avec des équipements adaptés (imprimante 3D, mobilier modulable, équipement numérique, logiciels…) et du matériel disponible sur place ou en prêt. Tous les espaces d'apprentissage de type fablab ou co-working ouverts à tous sont recensés sur un seul et même site : comonspaces.univ-poitiers.fr

La mention dispose de l'appui de **la Bibliothèque universitaire santé** sur site, et de l'accès à l'ensemble des BU du service commun de documentation de l'Université et à ses différentes ressources en lignes et en réseaux.

Les enseignant·e·s de l'université de Poitiers sont accompagné·e·s et encouragé·e·s à mettre en place des pratiques diversifiées favorisant l'apprentissage des étudiant·e·s. **Le Centre de Ressources d'Ingénierie et d'Initiatives Pédagogiques (CRIIP)**, créé en 2014, favorise le développement des pratiques pédagogiques des enseignants en leur proposant des ressources (Pédagolab'), du matériel pédagogique, des formations thématiques ainsi qu'un accompagnement en fonction de leurs besoins. Ainsi, les étudiant·e·s peuvent bénéficier de cours utilisant des formes pédagogiques novatrices (classes inversées, approche par compétence, outils de recherche-action, projet d'études faisant usage des jeux vidéos ou de la vidéo par exemple).

X - DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Dispositifs d'évaluation de la formation

L'Observatoire Réussite Et Vie Etudiante (OREVE) de l'Université de Poitiers réalise des études pour le suivi des diplômés et l'évaluation des formations. Ce service permet aux équipes d'avoir des données fines pour l'auto-évaluation de leurs actions de formation.
La formation dispensée sera amenée à évoluer et être réajustée au regard de l'analyse et de la prise en compte des différentes informations recueillies dont l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Les attentes respectives de l'ensemble des acteurs, enseignants–chercheurs, référents métiers, employeurs et apprenants seront interrogées et permettront de moduler la formation au regard de ces différents besoins et d'envisager d'éventuelles adaptations territoriales.

Les modalités reposent sur plusieurs niveaux d'évaluation :
- Au terme de chaque unité d'enseignement, une enquête de satisfaction sera réalisée auprès des étudiants sur la plateforme d'enseignement portant sur le contenu (adaptation au contexte de la pratique avancé, items superflus ou manquants...) et la forme (qualité pédagogique de l'enseignant, format des cours). Les outils utilisés seront des questionnaires en ligne permettant une réponse anonyme de chaque personne ou structure.
- A l'issue de chaque semestre, une rencontre sera organisée entre les responsables du DE ou de la mention et les apprenants concernant les conditions des études et les améliorations nécessaires à introduire.
Les réflexions et axes d'améliorations proposés seront présentés aux instances de la formation (comité d'appui et conseil de perfectionnement universitaire) pour avis et validation.

La DREES réalise des enquêtes annuelles auprès des professionnels paramédicaux qui viennent d'obtenir leurs diplômes :
- Le suivi des apprenants par questionnaire en ligne avec relance téléphonique, permet de mesurer leur insertion professionnelle
- Selon le projet professionnel du diplômé, les employeurs sont interrogés 2 ans après leur diplomation afin d'évaluer la réponse aux attentes des employeurs.

L'analyse des résultats de ces évaluations internes et des enquêtes régionales permettra de faire évoluer la formation pour répondre aux attentes des apprenants, aux besoins et objectifs des professionnels et des institutions, à l'évolution de l'exercice professionnel, et aux éventuelles évolutions règlementaires.

Les éléments d'évaluations ainsi que les axes d'améliorations proposées seront présentés au comité d'appui, au comité pédagogique ainsi qu'au comité de perfectionnement universitaire pour avis et validation.

<u>Dispositifs d'évaluation des enseignements</u>

L'organisation de la formation respecte le chapitre II, article 16 de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, notamment en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement, la validation de semestre ou d'année. Ces modalités permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.
A moyen terme, les dispositifs de contrôle des connaissances pourront évoluer vers une harmonisation avec les autres facultés partenaires.

Un dispositif d'évaluation a en effet été mis en place tout au long de la formation. Ce dispositif a permis de recueillir des témoignages tant au niveau des enseignants qu'au niveau des étudiants.

Auprès des enseignants :

- **Les co-responsables du DE IPA a contacté tous les enseignants avant l'intervention pour coordonner l'organisation des actions pédagogiques et après leur intervention pour recueillir le niveau de satisfaction de chaque intervenant (recueil oral).**

  Résultats :

  100% apprécient la pédagogie mise en place.

  100% sont d'accord pour renouveler leur engagement auprès des étudiants IPA

  Un intervenant souhaite faire évoluer la forme des cas cliniques qui concernent son domaine d'expertise

Auprès des étudiants :

- **Les co-responsables du DE IPA ont recueilli des traces écrites et rencontré les étudiants IPA régulièrement pendant la formation (recueil oral).**

  Résultats :

  Les co-responsables du DE IPA ont remarqué que faire expliciter les étudiants prend un temps non négligeable.

  Sur le semestre 1, les traces demandées étaient à rédiger sur le temps personnel. Il est observé que le nombre de retours des étudiants IPA a décru à mesure les séminaires avançaient dans le temps.

  Au semestre 2, des traces ont été demandées sur certains temps de cours (recueil écrit).

  La relecture des traces rédigées tout au long de l'année par les étudiants au terme de la première année semble avoir participé à permettre à chacun d'entre eux de conscientiser le chemin que chacun avait parcouru en matière de développement de compétences.

  Une réunion de bilan au terme du semestre 1 puis au terme du semestre 2 ont été organisées (recueil oral).

  Un conseil de perfectionnement a été organisé le 1er juillet 2022. Il a permis aux étudiants de reformuler les points forts et les points à améliorer pour la rentrée 2022-2023 (Cf. Compte-rendu)

A la lumière de cette première expérience, les modalités du dispositif d'évaluation a vocation à évoluer en 2022-2023.

L'équipe pédagogique réfléchit actuellement aux modalités qui lui permettrait d'évaluer l'impact de la formation IPA délivrée sur Poitiers.

Modalités de contrôle des connaissances -1ère année

Type de contrôle : AP (Analyse de Pratique à partir d'une situation de stage) ; DM (devoir maison) ; PO (présentation orale) ;

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	Session 1			Session 2		
		Type contrôle	Durée	Coefficient	Type contrôle	Durée	Coefficient
SEMESTRE 1	**30**						
UE Clinique	**15**	DM + PO	1h (oral)	1	DM + PO	1h (oral)	1
UE Sciences infirmières et pratique avancée	**6**	DM + PO	1h (oral)	1	DM + PO	1h (oral)	1
UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie	**3**	DM		1	DM		1
UE Langue vivante	**3**	DM		1	DM		1
UE Méthodes de travail	**3**	PIX		1	PIX		1
SEMESTRE 2	**30**						
UE Clinique	**6**	ECOS (évaluation clinique objective structurée)	1h	1	ECOS (évaluation clinique objective structurée)	1h	1
UE Formation et analyse des pratiques professionnelles	**6**	AP	1h	1	AP	1h	1
UE Santé publique	**6**	DM+PO	1h	1	DM+PO	1h	1
UE Recherche	**6**	DM+PO	1h	1	DM+PO	1h	1
UE stage 1 (en 2 périodes)	**6**	Validation* Rapport de stage			Validation* Rapport de stage		

* Au-delà de 20 % d'absence, même justifiée, l'étudiant sera ajourné

I. Sessions

Deux sessions sont organisées : 1ère session et session de rattrapage. Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

II. Validation

Les différentes UE sont validées avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus. La validation du semestre est acquise par la validation de l'ensemble des UE ;

La validation ou non validation du stage est prononcée par le jury composé d'un enseignant-chercheur, du responsable des stages de la formation au vu du rapport de stage et de l'évaluation du maître de stage. Cette décision est justifiée par une appréciation écrite rédigée et en fonction de l'assiduité pendant le stage. Au-delà de 20 % d'absence du temps total de stage, même justifiée, l'étudiant sera ajourné. En cas de non-validation d'un stage, l'étudiant effectue un nouveau stage, dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

Le passage en 2ème année est autorisé avec une dette maximale d'une UE, uniquement si l'étudiant s'est présenté à la session de rattrapage et à l'exception des UE cliniques.

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Le stage validé

Modalités de contrôle des connaissances -2ème année

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailler éléments pédagogiques	ECTS	Session 1			Session de rattrapage		
		Type contrôle	Durée	Coefficient	Type contrôle	Durée	Coefficient
SEMESTRE 3	**30**						
UE Recherche	**3**	DM+PO	1h	1	DM+PO	1h	1
UE Anglais	**3**	DM		1	DM		1
Mention Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polypathologies courantes en soins primaires							
UE Bases fondamentales	**6**	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Clinique	**14**	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Parcours de santé	**4**	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
Mention Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale							
UE Bases fondamentales	**6**	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Clinique	**14**	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Parcours de santé	**4**	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
Mention Oncologie et hémato-oncologie							
UE Bases fondamentales	**6**	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Clinique	**14**	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Parcours de santé	**4**	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
Mention Urgences							
UE Bases fondamentales	**6**	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Clinique	**14**	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Parcours de santé	**4**	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
Mention Psychiatrie et Santé Mentale							
UE Bases fondamentales	**6**	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Clinique	**14**	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Parcours de santé	**4**	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
SEMESTRE 4	**30**						
UE Stage *	**24**	Validation Rapport de stage	1h	1	Validation Rapport de stage	1h	1
UE Mémoire	**6**	DM+PO	1h	1	DM+PO	1h	1

Type de contrôle : DM (devoir maison) ; PO (présentation orale) ; ECOS (évaluation clinique objective structurée).
* Au-delà de 20 % d'absence, même justifiée, l'étudiant sera ajourné

I. Sessions

Deux sessions sont organisées : 1ère session et session de rattrapage. Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

II. **Validation**

Les différentes UE sont validées avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus. La validation du semestre 3 est acquise par la validation de l'ensemble des UE.

La validation ou non-validation du stage du quatrième semestre est prononcée par un jury composé au moins d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier ou enseignant titulaire de médecine générale, de deux enseignants intervenant dans la formation dont au moins un infirmier ou infirmier en pratique avancée et d'un infirmier encadrant le stage dans l'établissement d'accueil au vu de la réalisation des objectifs et de l'évaluation du maître de stage. Cette décision est justifiée par une appréciation écrite rédigée et en fonction de l'assiduité pendant le stage. Au-delà de 20 % d'absence du temps total de stage, même justifiée, l'étudiant sera ajourné. En cas de non-validation d'un stage, l'étudiant effectue un nouveau stage, dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

Au cours du quatrième semestre, les étudiants soutiennent un mémoire sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, désigné par le doyen de la faculté de santé assurant la formation, sur proposition des coresponsables de la formation IPA. Le sujet du mémoire est validé par l'équipe pédagogique. En fonction de leur projet professionnel, ce mémoire est soit un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature, soit une analyse de pratiques professionnelles, soit un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé, soit un mémoire de recherche. Dans ce dernier cas, le directeur du mémoire est un enseignant-chercheur ou un chercheur.

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury comprenant au moins un enseignant infirmier, un personnel sous statut enseignant et hospitalier et le directeur de mémoire. Les membres du jury sont désignés par le président de l'université sur proposition du binôme responsable de la formation composé d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier et d'un infirmier intervenant dans la formation. Le jury comprend au moins trois membres dont l'un est extérieur à la structure de formation. Le jury est présidé par un personnel sous statut enseignant et hospitalier.

Le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée est délivré aux étudiants ayant acquis les connaissances et les compétences définies dans le référentiel de formation. Cette acquisition est vérifiée par :

– la validation de l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux quatre semestres de la formation ;

– la soutenance du mémoire avec succès.

XI - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Nous avons élaboré ce projet en partenariat avec les facultés de médecine et de pharmacie de Limoges, Bordeaux, Tours et Angers et en particulier les responsables des formations IPA. Nous souhaitons ensemble

travailler en étroite collaboration à moyen terme et dans une démarche de mutualisation permettant aux étudiants de Nouvelle Aquitaine d'intégrer les différentes mentions proposées en deuxième année dans l'une ou l'autre des facultés. A cette fin, nous nous appuierons sur les collaborations que nous avons déjà engagées ensemble sur un grand nombre de sujets notamment dans les domaines de la formation paramédicale et de la recherche. Les facultés partenaires attendent l'accréditation ministérielle pour réaliser des avenants aux conventions de partenariat et contrats de collaboration existants à ce jour pour les formations IPA et y intégrer la faculté de Poitiers.

Parallèlement, au sein même de l'Université de Poitiers, la formation IPA a également vocation à court terme à être déployée dans une optique interprofessionnelle, autant en articulation avec les formations paramédicales conduisant aux diplômes de cadre de santé, de masseur-kinésithérapeute, d'infirmier anesthésiste, …, qu'en articulation avec les formations médicales. A cette fin, nous nous appuierons sur l'expérience que nous avons déjà acquise et notamment sur les liens qui unissent le pôle de formation paramédicale et l'UFR Médecine et Pharmacie.

Enfin, au sein de l'Université de Poitiers nous souhaitons développer le partenariat avec les composantes des sciences humaines et de la pédagogie en sollicitant les enseignants chercheurs pour leur participation aux enseignements et l'accompagnement des étudiants dans leurs domaines d'expertises. Les représentants de la faculté de Droit seront en particulier sollicités pour développer le domaine de la responsabilité des IPA dans l'exercice professionnel en santé dans le cadre d'un partenariat renforcé. A cette fin, nous nous appuierons sur la qualité de nos réseaux déjà existants avec un grand nombre de composantes de l'Université de Poitiers. (Cf point 3.3-8.3 et 8.4)

Voici le récapitulatif des partenariats mis en place depuis 2021-2022 et le statut des actions réalisées dans le cadre des conventionnements

	2021-2022	2022-2023	Statut des actions
Année 1			
UE Clinique	Centre Hospitalier Henri Laborit et CHU de Poitiers pour la mise à disposition des enseignants médicaux et non médicaux	Centre Hospitalier Henri Laborit et CHU de Poitiers pour la mise à disposition des enseignants médicaux et non médicaux	Conventions à formaliser et à signer
UE Sciences IDE et PA	Université de Tours	Projet de convention non pérennisée	Convention proposée par Poitiers non signée par Tours

	Institut de Formation des Cadres de santé	Institut de Formation des Cadres de santé	Convention à formaliser et à signer
UE Responsabilité, Ethique, Législation, Déontologie	UFR de Droit et sciences de l'Université de Poitiers	UFR de Droit et sciences de l'Université de Poitiers	
UE Langue vivante	Non concernée	Non concernée	
UE Méthode de Travail	INSPE de l'Université de Poitiers pour le dispositif PIX La start-up N'oublie Jamais	INSPE de l'Université de Poitiers pour le dispositif PIX La start-up N'oublie Jamais	Convention formalisée et signée
UE Santé publique	CHU de Poitiers (La Vie La Santé) DAC-PTA 86 CAPE TV	CHU de Poitiers (La Vie La Santé) DAC-PTA 86 CAPE TV	Convention non formalisée, non signée Convention formalisée et signée Convention formalisée et signée
UE Formation, Analyse des pratiques professionnelles	Institut de Formation des Cadres de santé	Institut de Formation des Cadres de santé	Convention à formaliser et à signer
UE Recherche	Université de Limoges	Université de Limoges	Convention formalisée par Limoges signée par Poitiers pour 2021-2022, à

			renouveler en 2022-2023
UE Stage	Non concernée	Non concernée	
Année 2			
UE Recherche	Université de Limoges	Université de Limoges	Convention à formaliser et à signer
UE Langue vivante	Non concernée	Non concernée	
UE Parcours de santé – (mention OHO)	Non concernée	Avec la fédération DEFI	Convention à formaliser par Montpellier (en attente)
UE Parcours de santé – mention PSM, PCS, urgences, MDT	Non concernée	Non concernée	
UE Bases fondamentales UE Clinique Mention urgences	Non concernée	Projet de mise à disposition des étudiants IPA de Poitiers d'enseignements enregistrés sur l'université Sorbonne – Paris CHU de Poitiers pour la mise à disposition des enseignants médicaux et non médicaux	Termes de la convention à stabiliser en vue d'une formalisation et d'une signature Convention à formaliser et à signer
UE Bases fondamentales UE Clinique Mention OHO	Non concernée	Avec la fédération DEFI CHU de Poitiers pour la mise à disposition des	Convention à formaliser par Montpellier (en attente) Convention à formaliser et à signer

		enseignants médicaux et non médicaux	
UE Bases fondamentales UE Clinique Mention PCS	**Non concernée**	**Projet d'enseignement mutualisé (cours épilepsie) avec l'Université de Bordeaux CHU de Poitiers pour la mise à disposition des enseignants médicaux et non médicaux**	**Termes de la convention à stabiliser en vue d'une formalisation et d'une signature Convention à formaliser et à signer**
UE Bases fondamentales UE Clinique Mention psychiatrie	**Non concernée**	**Projet d'enseignement mutualisé (42 heures) avec les universités de Bordeaux et Limoges Centre Hospitalier Henri Laborit pour la mise à disposition des enseignants médicaux et non médicaux**	**Termes de la convention à stabiliser en vue d'une formalisation et d'une signature Convention à formaliser et à signer**
UE Mémoire	**Non concernée**	**Non concernée**	
UE Stage	**Non concernée**	**Non concernée**	

XII - AVIS DES INSTANCES

- Vote favorable à l'unanimité du Conseil de Faculté de Médecine de Poitiers pour le Diplôme d'État de Pratiques Avancées le 18 mars 2021

- Vote favorable à l'unanimité de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique le 25 mars 2021

Dossier à envoyer aux adresses suivantes :

antoine.tesniere@enseignementsup.gouv.fr
anne.fauvaud@enseignementsup.gouv.fr

semestre 1 (30 ects)				
	ECTS	**Plan de cours**	**Heures**	**Coordonnateurs de l'UE**
UE Sciences infirmières et pratiques avancées	**6 ECTS**		**42**	Florence Foucart CS infirmière Sophie-Anne Gaudin CS infirmière
Objectifs - comprendre les fondements de l'exercice infirmier en pratique avancé à travers l'apprentissage des concepts, modèles et théories en sciences infirmières, - approfondir l'épistémologie et les analyses critiques des sciences infirmières, - approfondir la relation thérapeutique **A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :** - Maitriser les définitions, rôles, missions, modalités d'exercice en pratique avancée. - Consolider les concepts mobilisés dans les sciences infirmières en lien avec la pratique avancée. - Maitriser : - les modèles et théories en sciences infirmières, - les principes de l'épistémologie, - les principaux éléments de l'histoire des soins infirmiers.		Histoire des soins, Epistémologie des sciences infirmières, Sociologie des professions de santé, Cure et care, Fondements théoriques et concepts de la discipline infirmière, Raisonnement et démarche clinique infirmière, Analyse critique de la recherche et de la science infirmière, Le leadership clinique. Pratiques avancées : émergence, concepts et comparaisons internationales, Exercice des pratiques avancées en France.		

UE Clinique	**15 ECTS**		**105**	DR Thomas Kerforne Catherine Martineau CSS infirmière
Objectifs : - apporter aux étudiants les connaissances nécessaires sur la sémiologie, les investigations, la thérapeutique, et l'évaluation des patients atteints de pathologies prises en charge dans le cadre de l'exercice infirmier en pratique avancée, y compris dans le champ des soins primaires - mettre les étudiants en capacité d'utiliser les différentes données du dossier patient, intégrant éléments cliniques, d'examens complémentaires et thérapeutiques. **A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants:** – Identifier les grands principes de sémiologie. – Être capable de conduire un interrogatoire et de réaliser un examen clinique spécifique, de synthétiser des informations cliniques, analyser des résultats et motiver une décision clinique. – Réaliser une évaluation clinique, prendre une décision clinique, évaluer et ajuster les résultats de l'intervention. – Expliquer les principaux types d'examens complémentaires. – Comprendre la signification des principaux marqueurs pathologiques (valeurs physiologiques et pathologiques) ou d'imagerie. – Analyser les données recueillies et les intégrer dans un processus de décision clinique. – Evaluer la pertinence et les effets des décisions cliniques, et réajuster si nécessaire. – Approfondir les principes de bon usage du médicament. – Connaître les facteurs de variabilité de la réponse au médicament. – Connaître les principales thérapeutiques non médicamenteuses, ainsi que leurs indications, contre-indications et effets secondaires. – Identifier les signes d'une pathologie d'origine iatrogène.		**Démarche diagnostique, raisonnement clinique à partir de cas cliniques emblématiques des situations d'intervention des IPA.** <u>Ressources théoriques</u> : Démarche diagnostique, raisonnement clinique, sémiologie médicale, Démarches décisionnelles : prescriptions, recours, Maladie chronique / multi morbidité, Approche centrée patient / décision partagée, Approche biopsychosociale du soin/ Aspects sociaux / Aspects professionnels, *Approche pathologique, incluant la sémiologie, les investigations, les thérapeutiques et l'évaluation :* Maladies cardiovasculaires, Maladies métaboliques, diabète, Troubles musculosquelettiques et pathologies inflammatoires/auto immunes Pathologies psychiatriques, Pathologies neurologiques, Maladies chroniques respiratoires, Maladies rénales chroniques, Oncologie, hématologie, .		

UE Méthodes de travail	**3 ECTS**		**21**	Thierry Roy, université de Poitiers
- Former pour permettre l'acquisition de l'ensemble des compétences numériques transversales (information et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité) et les compétences numériques spécifiques à l'exercice d'un infirmier en pratique avancée (par ex. appareils de santé connectés, données sensibles, etc.), - Certifier les compétences à l'aide d'un des référentiels en vigueur (par ex. Pix) avec une attention particulière portée sur le domaine de la recherche bibliographique.		Mener une recherche et une veille d'information Traiter des données Développer des documents textuels Télésanté Sécuriser l'environnement numérique Protéger les données personnelles et la vie privée Inscription à la certification PiX RGPD		
UE Langue Vivante : anglais médical	**3 ECTS**		**21**	Maison des langues Université de Poitiers D.DEBAIL
Cet enseignement est destiné à acquérir les connaissances en anglais médical permettant d'appréhender la lecture d'articles scientifiques dans les domaines d'intervention de l'infirmier en pratique avancée.		UE vise en première année à renforcer les compétences linguistiques des étudiants (compréhension écrite et orale, production écrite et orale, interaction orale) afin qu'ils puissent les utiliser au mieux dans leur domaine de spécialité.		
UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie	**3 ECTS**		**21**	L. Gatti MCU UFR Droit. Odile Guinnepain CS infirmière

Objectifs: - Faire connaître : * les règles de déontologie et les principes d'éthique liés à l'exercice professionnel en pratique avancée, * les principes juridiques de l'exercice professionnel en pratique avancée, notamment lié à l'interprofessionnalité, - Développer une approche éthique et réflexive dans les soins infirmiers en pratique avancée **A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :** - Sur le plan de la responsabilité, maîtriser les grands principes juridiques de l'exercice infirmier en pratique avancée. - Sur le plan de l'éthique, développer la réflexion éthique et l'analyse réflexive de tout acte ou prise en charge infirmière notamment en pratique avancée (bienveillance, non malfaisance, autonomie, justice etc.).		Droit et responsabilité des professionnels de santé, Déontologie infirmière, Responsabilité professionnelle en pratiques avancées et coopérations interprofessionnelles, Pratiques avancées, secret médical et consentement, Ethique et philosophie du soin, Ethique de la fin de vie, Du rapport de la médecine à la technique et la science. Atelier éthique : les principes, les dilemmes, l'aide à la décision à partir d'études de cas.		
	30 ECTS		**210**	

Semestre 2				
UE clinique	**6 ECTS**		**90**	Dr Kerforne - Catherine Martineau CSS infirmière
Voir semestre 1		Démarche diagnostique, raisonnement clinique à partir de cas cliniques emblématiques des situations d'intervention des IPA. Ressources théoriques : Vieillissement : spécificités liées au vieillissement/fragilité, Pharmacologie/ thérapeutique / polymédication, Déficience/handicap/dépendance Pathologies neurodégénératives ETP / Fardeau et charge de travail du patient, Thérapeutiques non médicamenteuses, Douleur, Prévention primaire / dépistage.		
UE Recherche	**6 ECTS**		**70**	Pr Saulnier M. Arbutina CSS infirmière
Objectifs : * présenter et expliquer : - les principes et méthodologies de la recherche et comprendre les processus expérimentaux mis en œuvre, - le cadre réglementaire de l'investigation et les bonnes pratiques cliniques - la méthodologie de recherche bibliographique, - les éléments d'analyse critique de la littérature scientifique et des données existantes.		Fondements de la recherche clinique et épidémiologique Recherche documentaire, Evidence Base Nursing, Lecture critique d'articles Programmes de recherche (PHRIP) Cadre réglementaire de l'investigation CIC Bonnes pratiques cliniques		

UE Formation et analyse des pratiques professionnelles	**6 ECTS**		**42**	M. Arbutina CSS Infirmière Sandrine Blanché Enseignante associée MCF Fac. Psycho Poitiers Arnault Barillet - Psychosociologue-
Objectifs : - faire connaître : * les grandes théories de l'apprentissage, * les principes des pratiques interprofessionnelles; - apprendre à maîtriser : * l'ingénierie de la formation et pédagogique, ainsi que les principes de l'évaluation des pratiques professionnelles, * les fondamentaux en gestion des risques et en démarche qualité - acquérir des compétences de gestion de projet **A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants:** – Être en capacité de concevoir et mettre en œuvre des actions de formation, notamment interprofessionnelles. – Être capable de mener une démarche de gestion des risques et une démarche qualité.		Théories de l'apprentissage, Ingénierie de formation et pédagogique, Sociologie des organisations de travail, Démarche qualité et gestion des risques, Chemins cliniques, patients traceurs. **Ateliers** **-** d'analyse de pratiques professionnelles dans différents milieux de soins, - de conception d'actions de formation professionnelle.		

UE Santé Publique	**6 ECTS**		**42**	Dr Marion Albouy Brigitte Sury CSS infirmière
Objectifs : - approfondir les éléments de l'organisation du système de santé : * les grands principes de santé publique, d'épidémiologie, des politiques de santé et de leurs financements, *les principes de l'évaluation des systèmes de santé - maîtriser le fonctionnement des parcours de santé et des programmes d'éducation à la santé ; - maîtriser les usages numériques et objets connectés au sein des parcours de santé. **A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants:** – concevoir, coordonner, organiser et évaluer des parcours de santé, – connaître les principes de santé publique et les principes d'épidémiologie, – participer, coordonner et animer un programme d'éducation à la santé, de prévention, de dépistage et d'éducation thérapeutique.		Concepts et méthodes en santé publique, Méthodes en épidémiologie, Les politiques et organisations de santé, hospitalières et extrahospitalières, Les grands problèmes de santé publique, La e-santé <u>Ateliers</u> : - études de parcours de santé mis en œuvre dans différents domaines, - conception et mise en œuvre d'un parcours de santé en lien avec des équipes de santé publique, - construction et mise en œuvre d'un programme d'éducation à la santé/thérapeutique.		
UE Stage 1	**6 ECTS**		**280**	Lydia Fernandes CS infirmière
Les objectifs du stage sont de : - développer les compétences cliniques de l'infirmier en pratique avancée ; - observer et analyser le fonctionnement d'une structure prenant en charge la santé d'une population ; - décrire et analyser un aspect de l'exercice professionnel observé en lien avec les missions de l'infirmier en pratique avancée.				
	30 ECTS		244+280	

Semestre 3 (30 ECTS)				
	ECTS	**Plan de cours**	**Heures**	**Coordonnateurs de l'UE**
UE Langue Vivante : anglais médical	**3 ECTS**		**25**	Maison des langues E.ROUX
Poursuite des apprentissages du premier semestre.		Renforcement de la pratique de l'anglais oral Lecture d'articles scientifiques en anglais		
UE Recherche	**3 ECTS**		**25**	Pr Saulnier M. Arbutina, IDE CSS
Objectifs : le traitement et l'analyse de données scientifiques, - l'élaboration d'une question scientifique et d'une hypothèse de travail et la construction d'un protocole de recherche, - les bases de la communication et de la valorisation de la recherche.		Analyse critique d'article Elaboration d'un projet de recherche clinique Valorisation : présentation orale des résultats, poster, rédiger un abstract		
Mention Oncologie et hémato-oncologie				Dr Emilie Cayssials S.BOUILLAUD, IDE CS
UE Bases fondamentales	**6 ECTS**		**50**	
Objectifs : - connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques, - appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.		Epidémiologie des maladies oncologiques ou onco-hématologique Physiopathologie liée au syndrome tumoral, dysfonctions d'organes associées, syndrome paranéoplasique Techniques d'investigations de la maladie oncologique et onco-hématologique Principes des traitements symptomatiques et spécifiques Identification et gestion des effets secondaires		

UE Clinique	**14 ECTS**		**118**	
Objectifs : – connaître et analyser la sémiologie des pathologies, – comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques) – connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments – connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique – connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité – connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies – connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes – connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale – connaitre les comportements des patients atteints des pathologies visées.		**Démarche diagnostique, raisonnement clinique à partir de cas cliniques emblématiques des situations d'intervention des IPA dans la prise en charge des patients atteint de maladie oncologique ou onco-hématologique** Ressources théoriques : Démarche diagnostique, raisonnement clinique, sémiologie médicale, Démarches décisionnelles : prescriptions, recours, compréhension, tolérance des traitements Approche centrée patient / décision partagée, Approche psychosociale du soin/ Aspects sociaux / Aspects professionnels, *Approche pathologique, incluant la sémiologie, les investigations, les thérapeutiques et l'évaluation propre au patient d'oncologie et onco-hématologique*		
UE Parcours de santé	**4 ECTS**		**34**	
Objectifs : - maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation du parcours de santé, - assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital.		- Etudes de parcours de santé mis en œuvre dans la prise en charge oncologique et onco-hématologique - Conception et mise en œuvre d'un parcours de santé en lien avec des équipes de ville, - construction et mise en œuvre d'un programme d'éducation à la santé/thérapeutique		

Mention pathologies chroniques stabilisées, prévention et poly pathologies courantes en soins primaires				Dr M. MARTIN E. GAUTHIER, IPA
UE Bases fondamentales	**6 ECTS**		**50**	
Objectifs : - connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques, - appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.		Epidémiologie des maladies hépatiques et du diabète Physiopathologie liée au diabète Physiopathologie liée à la maladie chronique du foie Techniques d'investigations de la maladie hépatique chronique Techniques d'investigations de la maladie diabétique Principes des traitements symptomatiques et spécifiques Identification et gestion des effets secondaires		
UE Clinique	**14 ECTS**		**118**	
Objectifs : – connaître et analyser la sémiologie des pathologies listées dans la mention pathologies chroniques stabilisées, - prévention et polypathologies courantes en soins primaires – comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques), – connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments, – connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique – connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité, – connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies, – connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes, – connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale, – connaitre les comportements des patients atteints.		**Démarche diagnostique, raisonnement clinique à partir de cas cliniques emblématiques des situations d'intervention des IPA dans la prise en charge des patients atteint de maladies liées au diabète et au maladie chronique du foie** <u>Ressources théoriques</u> : Démarche diagnostique, raisonnement clinique, sémiologie médicale, Démarches décisionnelles : prescriptions, recours, compréhension, tolérance des traitements Approche centrée patient / décision partagée, Approche psychosociale du soin/ Aspects sociaux / Aspects professionnels, *Approche pathologique, incluant la sémiologie, les investigations, les thérapeutiques et l'évaluation propre au patient atteint d'une hépatopathie chronique et propre au patient diabétique*		

UE Parcours de santé	**4 ECTS**		**34**	
Objectifs : - maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation du parcours de santé, - assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital.		- Etudes de parcours de santé mis en œuvre dans la prise en charge diabétologie et en hépatopathie chronique - Conception et mise en œuvre d'un parcours de santé en lien avec des équipes de ville, - construction et mise en œuvre d'un programme d'éducation à la santé/thérapeutique		
Mention Psychiatrie et Santé Mentale				Pr N. Jaafari Catherine Martineau, IDE CSS
UE Bases fondamentales	**6 ECTS**		**50**	
Objectifs : - connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques, - appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.		Epidémiologie des maladies mentales Physiopathologie Techniques d'investigations de la maladie mentale (diagnostic différentiels) Principes des traitements symptomatiques et spécifiques Identification et gestion des effets secondaires		
UE Clinique	**14 ECTS**		**118**	
Objectifs : – connaître et analyser la sémiologie des pathologies psychiatriques, – connaître les relations entre les pathologies et les éléments biographiques et facteurs environnementaux, – connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments, – connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique, – connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité, – connaître les principales psychothérapies et leurs indications, – connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies, – connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les		**Démarche diagnostique, raisonnement clinique à partir de cas cliniques emblématiques des situations d'intervention des IPA dans la prise en charge des patients atteint de maladies mentales** <u>Ressources théoriques</u> : Démarche diagnostique, raisonnement clinique, sémiologie médicale, Démarches décisionnelles : prescriptions, recours, compréhension, tolérance des traitements Approche centrée patient / décision partagée, Approche psychosociale du soin/ Aspects sociaux / Aspects professionnels, *Approche pathologique, incluant la sémiologie, les investigations, les thérapeutiques et l'évaluation propre au patient atteint d'une maladie mentale*		

autorités sanitaires et les sociétés savantes, – connaître les éléments de surveillance clinique et biologique, – connaître l'impact des pathologies sur l'adhésion aux traitements et l'engagement dans les soins.				
UE Parcours de santé	**4 ECTS**		**34**	
Objectifs : - maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation du parcours de santé, - assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital.		- Etudes de parcours de santé mis en œuvre dans la prise en charge de la maladie mentale - Conception et mise en œuvre d'un parcours de santé en lien avec des équipes de ville, - construction et mise en œuvre d'un programme d'éducation à la santé/thérapeutique		
Mention URGENCES				Pr O. MIMOZ Dr N. MARJANOVIC JC PAOLANTONI, IDE CSS
UE Bases fondamentales	**6 ECTS**		**50**	
Objectifs : - connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques, pour les pathologies listées dans la mention urgences - appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.		Epidémiologie des situations d'urgences vitales ou complexes ou à moindre degré de gravité listées dans l'arrêté du 25 octobre 2021, Art ;1 et Art. 2 Physiopathologie Techniques d'investigations de la prise en charge aux urgences (orientations et diagnostic différentiels) Principes des traitements symptomatiques et spécifiques Identification et gestion des effets secondaires		

UE Clinique	**14 ECTS**		**118**	
Objectifs : – connaître et analyser la sémiologie des pathologies et situations de recours aux urgences, listées dans la mention urgences – Hiérarchiser les actions dans l'urgence – connaître les stratégies diagnostiques, d'imageries médicales, de thérapeutiques et d'actes d'urgences afférentes aux pathologies, listées dans la mention urgences – comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques) – connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments – connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique – connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité – connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes – connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale – connaitre les comportements des patients atteints des pathologies visées – connaître les éléments de surveillance clinique et biologique, – connaître l'impact des pathologies sur l'adhésion aux traitements et l'engagement dans les soins.		**Démarche diagnostique, raisonnement clinique à partir de cas cliniques emblématiques des situations d'intervention des IPA dans la prise en charge des patients dans le cadre des soins en médecine d'urgence, de l'accès aux soins non programmés et des filières ambulatoires, situations listées dans l'arrêté du 25 octobre 2021, Art ;1 et Art. 2** <u>Ressources théoriques</u> : Démarche diagnostique, raisonnement clinique, sémiologie médicale, Démarches décisionnelles : prescriptions, recours, compréhension, tolérance des traitements Approche centrée patient / décision partagée, Approche psychosociale du soin/ Aspects sociaux / Aspects professionnels, *Approche pathologique, incluant la sémiologie, les investigations, les thérapeutiques et l'évaluation propre au patient dans le cadre des soins et situations d'urgences et des soins non programmés.*		
UE Parcours de santé	**4 ECTS**		**34**	
Objectifs : - Dans le cadre des parcours de soins en médecine d'urgence, de l'accès aux soins non programmés et des filières ambulatoires, l'Infirmier en pratique avancée sera en mesure : - de participer à leurs conceptions - de participer à la mise en œuvre de ces parcours, notamment d'organiser et d'animer la formation des équipes soignantes		- Etudes de parcours de santé mis en œuvre dans la prise en charge des soins non programmés - Conception et mise en œuvre d'un parcours de santé en lien avec des équipes de ville, - développement des filières ambulatoires et parcours de soins non programmés en service d'urgence pour les situations à moindre caractère complexes ou de moindres gravités - construction et mise en œuvre d'un programme		

- d'évaluer les parcours de soins - d'orienter les patients dans ces parcours - de coordonner les parcours des patients ; - Développer les liens entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ; - Assurer une communication adaptée et interagir de façon coordonnée avec les autres acteurs dans le cadre des situations conventionnelles ou situations de crise.		d'éducation à la santé/thérapeutique		
Mention maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale				Pr Antoine Thierry Dr Vincent Javaugue Clotilde Malfrait MOREAU IPA
UE Bases fondamentales	**6 ECTS**		**50**	
Objectifs : - connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques, - appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.		Epidémiologie des maladies rénales chroniques Physiopathologie Techniques d'investigations de la maladie rénale chronique (diagnostic différentiels) Principes des traitements symptomatiques et spécifiques Identification et gestion des effets secondaires		
UE Clinique	**14 ECTS**		**118**	
Objectifs : – connaître et analyser la sémiologie des pathologies, – comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques), – connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments, – connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique, – connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité, – connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies, – connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les		**Démarche diagnostique, raisonnement clinique à partir de cas cliniques emblématiques des situations d'intervention des IPA dans la prise en charge des patients atteint de maladies rénale chronique et du patient greffé** <u>Ressources théoriques</u> : Démarche diagnostique, raisonnement clinique, sémiologie médicale, Démarches décisionnelles : prescriptions, recours, compréhension, tolérance des traitements Approche centrée patient / décision partagée, Approche psychosociale du soin/ Aspects sociaux / Aspects professionnels, *Approche pathologique, incluant la sémiologie, les*		

autorités sanitaires et les sociétés savantes, – connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale, – connaitre les comportements des patients atteints des pathologies visées.		*investigations, les thérapeutiques et l'évaluation propre au patient atteint d'une* maladies rénale chronique et du patient greffé		
UE Parcours de santé	**4 ECTS**		**34**	
Objectifs : - maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation du parcours de santé, - assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital.		- Etudes de parcours de santé mis en œuvre dans la prise en charge de la maladie rénale chronique et spécificité du patient greffé - Conception et mise en œuvre d'un parcours de santé en lien avec des équipes de ville, - construction et mise en œuvre d'un programme d'éducation à la santé/thérapeutique		
Semestre 4 (30 ects)				
UE Mémoire	**6 ECTS**		**42**	Pr Saulnier M. Arbutina, IDE CSS
Au cours du quatrième semestre, les étudiants soutiennent un mémoire en lien avec la mention choisie. Le mémoire peut ou non être lié au stage. Il porte sur un aspect de l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée défini avec le responsable de l'enseignement.				

UE Stage 2	**24 ECTS**		**560**	Lydia Fernandes IDE CS
Objectifs: - Savoir évaluer une situation clinique et mettre en œuvre des actions à visée de conclusion clinique ou thérapeutique dans le cadre de la pratique avancée : conduire un entretien avec le patient, réaliser une anamnèse de sa situation, procéder à un examen clinique, effectuer les actes techniques et demander les actes diagnostiques, de suivi et de prévention inscrits sur les listes en lien avec la mention et les pathologies concernées, prescrire des examens de biologie médicale ou d'imagerie inscrits sur les listes en lien avec la mention et les pathologies concernées ; renouveler ou adapter des prescriptions médicales en cours ; prescrire des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire figurant sur la liste établie par l'ANSM en application de l'article R. 5121-202 du code de la santé publique ; évaluer et transmettre les éléments de la situation de la personne ; réaliser ces activités en présentiel ou à distance via les technologies de l'information et de la communication ; - Développer ses capacités réflexives en questionnant les sciences infirmières et les sciences contributives à l'exercice professionnel dans la réalisation des activités suivantes : la prise en compte de l'environnement global du patient, l'orientation, l'éducation, la prévention et le dépistage, le conseil au patient, à son entourage et à d'autres professionnels, l'évaluation de l'adhésion et des capacités du patient ainsi que les risques liés aux traitements médicamenteux et non médicamenteux, la participation à l'organisation des parcours et filières entre les soins primaires, les spécialistes de recours et les établissements et services de santé, médico-sociaux et sociaux.				

- Développer la posture professionnelle attendue dans le cadre de la pratique avancée dans les activités suivantes : l'enseignement, la formation facilitant l'apprentissage des patients, des étudiants, des pairs, et d'autres professionnels, la démarche qualité en initiant les bonnes pratiques cliniques au sein d'une équipe de professionnels de santé, la réflexion éthique, la recherche en s'impliquant dans la veille documentaire, l'utilisation des résultats de recherche, éventuellement la participation et la réalisation de travaux et leur valorisation.				